

**ENTENTE PORTANT SUR LA COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS NÉCESSAIRES
À LA RÉALISATION D'ÉTUDES ET D'ÉVALUATIONS FAITES EN APPLICATION
DE LA LOI SUR L'INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ
ET EN SERVICES SOCIAUX**

ENTRE

LE MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, M. Gaétan Barrette, pour et au nom du gouvernement du Québec agissant par monsieur Michel Fontaine, sous-ministre de la santé et des services sociaux;

ci-après appelé le « Ministre »

ET

LA RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC, personne morale de droit public, légalement constituée en vertu de la *Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec* (RLRQ, chapitre R-5) ayant son siège au 1125, Grande Allée Ouest, Québec (Québec), G1S 1E7, représentée par monsieur Jacques Cotton, président-directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes

ci-après appelée la « Régie »

ET

L'INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX, personne morale de droit public légalement constituée en vertu de la *Loi sur l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux* (RLRQ, chapitre I-13.03), ayant son siège social au 2535 boulevard Laurier, 5^e étage, Québec (Québec), G1V 4M3 et représenté par son président-directeur général, docteur Luc Boileau, dûment autorisé aux fins des présentes;

ci-après appelé l'« Institut »

ATTENDU QU'en vertu des articles 4 et 5 de la *Loi sur l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux* (ci-après « *Loi sur l'Institut* »), l'Institut a pour mission de promouvoir l'excellence clinique et l'utilisation efficace des ressources dans le secteur de la santé et des services sociaux et plus particulièrement, à évaluer les avantages cliniques et les coûts des technologies, des médicaments et des interventions en santé et en services sociaux personnels ainsi que d'exécuter tout autre mandat que lui confie le Ministre;

ATTENDU QUE l'article 6 de la *Loi sur l'Institut* prévoit que pour l'élaboration de ses recommandations et guides, l'Institut prend en compte divers facteurs s'appuyant notamment sur une revue systématique des données de la recherche, sur des évaluations économiques, sur des données cliniques ainsi que sur l'analyse des données québécoises disponibles sur les besoins, les ressources, les services et les médicaments ;

ATTENDU QUE l'article 7 de la *Loi sur l'Institut* prévoit que l'Institut doit évaluer la valeur thérapeutique d'un médicament, incluant la justesse du prix; le rapport entre le coût et l'efficacité du médicament ainsi que les conséquences de l'inscription du médicament à la liste sur la santé de la population et sur les autres composantes du système de santé et de services sociaux ;

ATTENDU QUE l'Institut doit, pour réaliser ses attributions, obtenir des renseignements détenus par la Régie ainsi que des renseignements détenus par le Ministre dont certains sont hébergés à la Régie conformément à l'*Entente-cadre sur le dépôt de renseignements en matière de santé et de services sociaux* conclue le 13 mars 2012 entre le Ministre et la Régie ;

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 12 de la *Loi sur l'Institut*, l'Institut peut requérir d'un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (chapitre A-2.1, ci-après « *Loi sur l'accès* ») les renseignements personnels qu'il demande et qui sont nécessaires à la réalisation d'études ou d'évaluations faites en application des articles 5 à 7 de la *Loi sur l'Institut*, notamment, établir des trajectoires de soins et de services, étudier l'évolution de certaines maladies et problèmes de santé ou de services sociaux et en déterminer l'ampleur, connaître le niveau d'utilisation des services, des technologies, des modes d'intervention et des médicaments ou évaluer les impacts sur les différentes ressources impliquées du système de santé et de services sociaux ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 68 de la *Loi sur l'accès*, le Ministre peut, sans le consentement des personnes concernées, communiquer à l'Institut les renseignements nécessaires à l'exercice de ses attributions, notamment, la réalisation d'études et d'évaluations faites en application des articles 5 à 7 de la *Loi sur l'Institut* ;

ATTENDU QU'en vertu du douzième alinéa de l'article 67 de la *Loi sur l'assurance maladie* (RLRQ, chapitre A-29) et de l'article 68 de la *Loi sur l'accès* la Régie peut, sans le consentement des personnes concernées, communiquer à l'Institut les renseignements nécessaires à l'application de la *Loi sur l'Institut*, notamment, la réalisation d'études et d'évaluations faites en application des articles 5 à 7 de cette loi;

ATTENDU QUE selon l'approche méthodologique définie aux annexes 4 et 5, les renseignements qui seront communiqués à l'Institut résultent essentiellement de la comparaison de fichiers médicaux-administratifs et de l'extraction de certains renseignements identificatoires détenus à la Régie, notamment afin de créer un identifiant unique anonyme pour ses banques de renseignements et celles du Ministre;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 70 de la *Loi sur l'accès*, une entente visée à l'article 68 de la *Loi sur l'accès* doit être soumise à la Commission d'accès à l'information pour avis;

ATTENDU QUE l'utilisation par l'Institut des renseignements personnels détenus par le Ministre et la Régie, couverte par cette entente, doit se limiter uniquement aux fins prévues dans la planification triennale de l'Institut qui doit être approuvée par le ministre;

ATTENDU QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 12 de la *Loi sur l'Institut*, dans le cadre de l'application de la *Loi sur l'accès*, l'Institut doit prendre des mesures de sécurités propres à assurer la protection des renseignements personnels qu'il recueille;

ATTENDU QUE l'Institut a adopté une politique relative à la sécurité et à la protection des renseignements approuvée par le Ministre et qu'il entend établir des procédures spécifiques afin d'assurer la sécurité et la confidentialité des renseignements obtenus dans le cadre de la présente entente;

EN CONSÉQUENCE, les parties conviennent de ce qui suit :

1 OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente a pour objet de déterminer les conditions et modalités par lesquelles la Régie et le Ministre communiquent des renseignements personnels nécessaires à l'Institut pour :

- Réaliser les projets faits en application des articles 5 à 7 de la *Loi sur l'Institut* qui sont inscrits dans son plan triennal d'activités, pour, notamment, établir des trajectoires de soins et de services, étudier l'évolution de certaines maladies et problèmes de santé ou de services sociaux et en déterminer l'ampleur, connaître le niveau d'utilisation des services, des technologies, des modes d'intervention et des médicaments ou évaluer les impacts sur les différentes ressources impliquées du système de santé et de services sociaux.

2 PROJETS INCLUS À L'ENTENTE

Cette entente couvre les 90 projets du plan triennal d'activités 2016-2019 de l'Institut nécessitant l'accès à des renseignements personnels. La liste de ces 90 projets ainsi que les banques de données nécessaires à leur réalisation sont présentées à l'annexe 1.

2.1 Addendum pour les nouveaux projets, en cours du plan triennal d'activités

En cours d'année, les nouveaux projets de l'Institut nécessitant l'accès à des renseignements personnels devront faire l'objet d'une mise à jour du plan triennal d'activités de l'Institut et d'un addendum à la présente entente qui sera soumis pour avis à la Commission d'accès à l'information du Québec. Le modèle d'addendum pour inclure de nouveaux projets à l'entente est présenté à l'annexe 2.

2.2 Addendum cadre pour les nouveaux plans triennaux d'activités

Un addendum cadre à l'entente sera soumis pour avis à la Commission d'accès à l'information du Québec pour chacun des nouveaux plans triennaux d'activités de l'Institut, suite à l'approbation du nouveau plan triennal par le Ministre. Cet addendum cadre présentera la liste des projets du nouveau plan triennal d'activités de l'Institut nécessitant l'accès à des renseignements personnels. L'addendum cadre présentera cette liste de projets sur le modèle de l'annexe 1.

3 RENSEIGNEMENTS COMMUNIQUÉS ET MODALITÉS DE TRANSMISSION

3.1 Renseignements communiqués

Les renseignements communiqués en vertu de la présente proviennent des banques de données de la Régie, des banques de données du Ministre hébergées à la Régie ou des banques de données du Ministre non hébergées à la Régie identifiées à l'annexe 3.

La liste des renseignements communiqués à l'Institut, nécessaires à ses travaux, est énumérée à l'annexe 6.

Des tables de références pour chacun des renseignements communiqués seront également accessibles pour l'Institut.

3.2 Moyens de communication

La plupart des renseignements communiqués à l'article 3.1 sont rendus accessibles à l'Institut par l'entremise de vues conçues par la Régie, sur son entrepôt de données, suivant les modalités prévues à la présente entente. En tout temps, les renseignements communiqués par le biais des vues demeurent dans l'environnement technologique de la Régie, sauf pour la communication à un tiers prévue à l'article 6. De façon transitoire, certains de ces renseignements seront transmis à l'Institut au moyen d'une télécommunication sécurisée sur un support faisant appel aux technologies de l'information.

La structure des données respecte le format convenu entre les parties. La communication s'effectue par tout mode de transmission approprié au support choisi, notamment par messagerie spécialisée dans le transport sécuritaire ou par télécommunication sécurisée.

Les parties conviennent que les communications prévues par la présente entente peuvent s'effectuer auprès et par l'entremise des mandataires de chacune des parties.

3.3 Modalités d'accès aux renseignements

Après s'être identifié de façon non équivoque à partir d'un poste de travail se trouvant dans ses locaux, l'Institut peut programmer des requêtes pour faire des sélections et des extractions de données à partir de ces vues, toujours en demeurant dans l'environnement technologique de la Régie. L'Institut peut également conserver dans cet environnement, les résultats des requêtes qu'il a effectuées.

Lors de la création des vues par la Régie, les renseignements identificatoires de la personne assurée sont utilisés pour créer un identifiant permanent banalisé spécifique à la réalisation des travaux concernés par la présente entente.

Les vues ainsi rendues disponibles à l'Institut utiliseront toujours cet identifiant banalisé de la personne assurée afin de pouvoir faire le lien entre les différentes vues. L'annexe 4 présente le processus de création des vues et de l'anonymisation des renseignements.

La consultation et l'utilisation à distance des renseignements se font par un lien de télécommunication sécurisé, à partir d'un poste de travail identifié, dans les locaux de l'Institut, après que l'utilisateur de l'Institut se soit identifié de façon non équivoque auprès de la Régie. L'utilisateur

est ainsi réputé avoir réalisé l'action en cause. De son côté, la Régie met en place des moyens permettant d'assurer à l'utilisateur à l'Institut que la communication qu'il a initiée est réellement effectuée avec la Régie et conserve le journal des communications de l'Institut avec l'entrepôt de données.

Les requêtes sont formulées à l'aide d'un logiciel reconnu par la Régie. Les résultats des requêtes à partir des vues, ainsi que les renseignements pour les projets de jumelage doivent demeurer à même l'entrepôt de données de la Régie dans un espace de travail dédié à l'Institut, sauf pour la communication à un tiers prévue à l'article 6. L'Institut veille à la gestion des données contenues dans l'espace de travail qui lui est dédié, notamment la destruction de ses données. La Régie effectue des copies de l'espace de travail dédié à l'Institut selon les règles en vigueur.

Les renseignements, une fois qu'ils sont rendus accessibles, peuvent être consultés et utilisés aux heures normales d'affaires de la Régie et ce, selon la garantie de disponibilité des services électroniques en vigueur à la Régie. Toutefois, les renseignements peuvent être accessibles en dehors de cette plage horaire, mais sans garantie de disponibilité de la part de la Régie. De plus, la Régie se dégage de toute responsabilité relative à la disponibilité des équipements et des réseaux de télécommunication dont elle ne peut assurer le contrôle.

La Régie met à la disposition de l'Institut des services de soutien selon les modalités habituelles de la Régie en cette matière.

3.4 Type de travaux possibles

Il existe trois types de travaux pouvant être concernés par la présente entente :

- (Type A): Cohorte de départ et renseignements obtenus uniquement à partir de renseignements provenant des banques de la Régie et/ou des banques confiées du Ministre;
- (Type B): Cohorte de départ et renseignements provenant des banques de la Régie et/ou des banques du Ministre hébergées à la Régie jumelés avec des renseignements provenant de banques du Ministre non hébergées à la Régie;
- (Type C): Cohorte de départ constituée par le Ministre à partir des banques du Ministre non hébergées à la Régie jumelée à des renseignements provenant des banques de la Régie et/ou des banques du Ministre hébergées à la Régie et des banques du Ministre non hébergées à la Régie;

Pour les travaux de type A, l'Institut pourra exécuter les extractions et le jumelage lui-même à partir de vues préparées par la Régie.

Pour les travaux de type B et C, l'Institut enverra une demande écrite au Ministre et à la Régie afin de préciser les paramètres de la cohorte et les renseignements demandés dans chacune des banques de données du Ministre non hébergées par la Régie.

Pour les travaux de type B et C, le Ministre transmettra à la Régie les fichiers requis (décès, mortinaissance, naissance et APR-DRG) afin de permettre la création d'un identifiant permanent banalisé spécifique. La définition de chacun des types de travaux et les processus de jumelage, d'anonymisation et de communication des renseignements y étant rattachés sont décrits à l'annexe 5.

4 OBLIGATIONS DÉCOULANT DE LA COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS

L'Institut reconnaît le caractère confidentiel des renseignements qui lui sont communiqués. À cette fin, l'Institut s'engage à :

- a) ne pas donner accès à ces renseignements à d'autres personnes que ses employés dûment autorisés et pour qui la connaissance des renseignements est nécessaire à l'exécution de leurs fonctions;
- b) appliquer aux renseignements ainsi recueillis les mesures de sécurité qu'il applique à tous les renseignements confidentiels qu'il détient pour l'application de la Loi sur l'Institut, conformément à sa politique;

- c) conserver de manière sécuritaire les renseignements reçus des autres parties et les détruire, de façon sécuritaire, dès que l'objet pour lequel ils ont été obtenus a été accompli;
- d) aviser immédiatement les responsables désignés des autres parties de tout manquement aux mesures de sécurité et de tout événement pouvant porter atteinte au caractère confidentiel des renseignements ;
- e) collaborer à toute enquête ou vérification concernant le respect de la confidentialité des renseignements communiqués.

Afin de s'assurer que l'accessibilité aux renseignements communiqués soit restreinte aux seuls employés autorisés, dans les quinze (15) jours de l'entrée en vigueur de la présente entente, l'Institut nomme les personnes autorisées à recevoir les renseignements et fournit aux autres parties une liste des personnes ainsi autorisées, qu'il tient à jour, et qui indique :

- a) leurs nom et prénom ;
- b) leurs titre et fonction ;
- c) leurs adresse et numéro de téléphone au travail.

L'Institut s'engage à effectuer une reddition de comptes aux parties, conformément à l'article 8 de la présente entente.

Les mesures de sécurité relatives à l'intégrité physique des lieux où sont stockés les renseignements transférés sont conformes aux normes, pratiques et politiques en vigueur au sein de chaque organisme.

Chaque partie s'engage à prendre fait et cause pour la partie qui émet les données si une poursuite était dirigée contre cette dernière en raison d'un acte ou d'une omission qui serait imputable à la partie qui reçoit par son fait ou celui de ses préposés, employés ou de ses mandataires.

L'Institut s'engage à n'utiliser les renseignements qui lui sont communiqués dans le cadre de la présente entente que pour les fins pour lesquelles ils ont été obtenus.

5 POLITIQUE RELATIVE À LA SÉCURITÉ ET À LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS

La politique de l'Institut relative à la sécurité et à la protection des renseignements, approuvée par le Ministre conformément au deuxième alinéa de l'article 12 de la Loi sur l'Institut, est présentée à l'annexe 7. Afin de protéger les renseignements personnels obtenus dans le cadre de cette entente, l'Institut met en place des procédures spécifiques pour assurer la sécurité et la confidentialité de ces renseignements. Ces procédures portent sur l'utilisation des données, la gestion des accès, la sécurité des données et enfin, le suivi et la surveillance.

6 COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS À UN TIERS

L'Institut s'engage à ne communiquer à toute personne ou organisme les renseignements obtenus dans le cadre de la présente entente que si cette communication est nécessaire à l'exercice d'un mandat ou à l'exécution d'un contrat de service ou d'entreprise confié par écrit, par l'Institut à cette personne ou à cet organisme, aux fins permises en vertu du deuxième alinéa de l'article 12 de la *Loi sur l'Institut*.

La personne ou l'organisme qui exerce un mandat ou qui exécute un contrat de service ou d'entreprise confié par l'Institut est soumis (e) aux obligations prévues à la présente entente.

7 DIFFUSION DES TRAVAUX, RÉSULTATS, ET DOCUMENTS RÉALISÉS À L'AIDE DES RENSEIGNEMENTS

Les travaux, résultats et documents réalisés par l'Institut à l'aide des renseignements qui lui sont communiqués par le Ministre et la Régie en vertu de la présente entente pourront être publiés ou communiqués au public ou à toute personne par l'Institut uniquement dans la mesure où ces travaux, résultats et documents ne permettent pas l'identification d'une personne en particulier.

8 REDDITION DE COMPTES

L'Institut rend compte annuellement à la Commission d'accès à l'information du Québec, à la Régie et au Ministre de l'utilisation des renseignements personnels dans le cadre de cette entente, par le biais d'un rapport d'activités.

Ce rapport d'activités contient, entre autres :

- a) La liste des projets terminés et leurs livrables avec la date de destruction des données, le cas échéant;
- b) La liste des renseignements utilisés pour chacun des projets terminés;
- c) La liste des projets en cours avec leur date de fin prévue;
- d) Le nombre de personnes autorisées à accéder aux vues et aux renseignements personnels;
- e) La survenance de tout événement pouvant porter atteinte au caractère confidentiel des renseignements.

Un registre concernant la journalisation des accès aux renseignements par l'Institut, tenu par la Régie, devra être disponible sur demande du Ministre.

9 RÉSILIATION

Chaque partie peut, en tout temps, résilier pour cause la présente entente au moyen d'un avis expédié à l'autre partie par courrier recommandé ou certifié qui indique les motifs et fixe la date de résiliation, laquelle ne pourra être antérieure au soixantième (60^e) jour suivant la date de l'avis.

La partie qui reçoit l'avis peut, à la satisfaction de l'autre partie, remédier au défaut identifié avant l'expiration du délai imparti pour la résiliation. En pareil cas, l'entente n'est pas résiliée.

Le gouvernement du Québec peut révoquer la présente entente; telle révocation comporte la résiliation automatique de la présente entente à la date du décret du gouvernement, sans que les parties ou l'une d'elles ne soient tenues de payer des dommages-intérêts ou autre compensation à l'autre partie.

La présente entente est automatiquement résiliée si la Commission d'accès à l'information ordonne la destruction de tous les renseignements mentionnés à l'article 3 de la présente entente. Dans ce cas, la partie visée par l'ordonnance en adresse copie aux autres parties et les informe de la destruction des renseignements. L'entente est alors résiliée à la date de l'ordonnance.

En cas de destruction de certains renseignements seulement, l'entente continue d'avoir effet pour les renseignements non détruits. La partie qui recevait les renseignements visés par l'ordonnance peut toutefois mettre fin à l'entente en adressant un avis écrit à l'autre partie. Cet avis doit être transmis par courrier recommandé ou certifié et il fixe la date de la résiliation, laquelle ne peut être antérieure au quinzième (15^e) jour suivant la date de l'avis.

Aucune des parties ne peut être tenue de payer des dommages-intérêts ou autre compensation aux autres parties en cas de résiliation.

10 RESPONSABLES DE L'APPLICATION DE L'ENTENTE

En collaboration avec les personnes responsables de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels au sein de l'Institut, de la Régie et du Ministre, les personnes responsables de l'application de la présente entente sont celles ayant la plus haute autorité au sein des unités et des directions suivantes :

Pour le Ministre :

Responsable de l'accès à l'information
1075, Chemin Sainte-Foy, 9^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

Pour la Régie

Vice-président à l'administration et à la gestion de l'information
1125, Grande Allée Ouest

Québec (Québec) G1S 1E7

Pour l'Institut:

Vice-président, Science et gouvernance clinique
2021, Avenue Union, bureau 10.083
Montréal (Québec) H3A 2S9

11 AVIS

Tout avis exigé en vertu de la présente entente, pour être valide et lier les parties, doit être donné par écrit et être remis en main propre ou transmis par poste recommandée ou par messenger, à l'adresse de la partie concernée telle qu'indiquée ci-après :

Pour le Ministre :

Le secrétaire général
Ministère de la Santé et des Services sociaux
1075, chemin Ste-Foy, 14^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

Pour la Régie :

La secrétaire générale
Régie de l'assurance maladie
1125, Grande Allée Ouest, 8^e étage
Québec (Québec) G1S 1E7

Pour l'Institut:

Secrétariat général
Institut national d'excellence en santé et services sociaux
2535, boulevard Laurier, 5^e étage
Québec (Québec), G1V 4M3

12 COÛTS

Les parties conviennent que tous les coûts rattachés à la présente entente doivent être assumés entièrement par l'Institut.

13 ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE

La présente entente entre en vigueur sur apposition de la dernière signature, après l'émission d'un avis favorable de la Commission d'accès à l'information.

Elle est d'une durée d'une année à compter de son entrée en vigueur. Elle se renouvelle aux mêmes conditions par tacite reconduction pour des périodes additionnelles et successives d'une année chacune, sauf si l'une des parties transmet à l'autre partie, au moins soixante (60) jours avant la date d'échéance annuelle, un avis déclarant qu'elle entend y mettre fin.

14 MODIFICATIONS

Outre la désignation des responsables de l'entente qui peut être modifiée sur simple avis écrit de la partie désirant effectuer cette modification, toute modification à la présente entente doit faire l'objet d'une entente écrite signée par toutes les parties. Cette modification ne peut changer la nature de l'entente et fera partie intégrante de la présente entente.

15 DISPOSITIONS DIVERSES

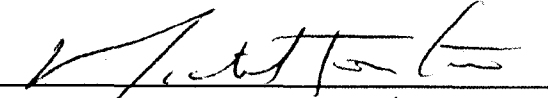
Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente entente. Les parties déclarent en avoir pris connaissance et en acceptent toutes et chacune les clauses.

Les dispositions de la présente entente relatives à la confidentialité et à l'usage des renseignements communiqués demeurent en vigueur malgré la terminaison de l'entente.

EN FOI DE QUOI, la présente entente est signée en trois (3) exemplaires

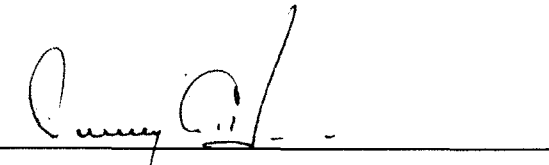
À Québec, ce 1^{er} septembre 2016

Ministre de la Santé et des Services sociaux

Par : 
2016-09-01
Michel Fontaine, sous-ministre

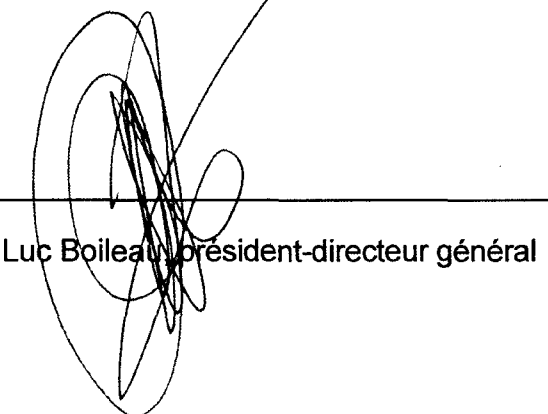
À Québec, ce 11 août 2016

Régie de l'assurance maladie du Québec

Par : 
Jacques Cotton, président-directeur général

À Montréal, ce 28 juillet 2016

Institut national d'excellence en santé et services sociaux

Par : 
Luc Boileau, président-directeur général

ANNEXE 1

LISTE DES PROJETS DU PLAN TRIENNAL D'ACTIVITÉS 2016-2019 DE L'INESSS

Cette annexe présente la liste des 90 projets du Plan triennal d'activités 2016-2019 nécessitant l'accès aux banques de données médico-administratives.

Fichiers sur les inscriptions*	Banques de données
FIPA : Fichier d'inscription des personnes assurées FIP : Fichier d'inscription des professionnels GMF/GRL : Fichier d'inscription auprès des médecins de famille ADM-MED : Fichier d'admissibilité au régime général d'assurance médicaments	MED : Services pharmaceutiques MOD : Services rémunérés à l'acte MED-ÉCHO : Maintenance et exploitation des données pour l'étude de la clientèle hospitalière I-CLSC : Système d'information sur la clientèle et les services des CSSS BDCU : Banque de données communes des urgences RQC : Registre québécois sur le cancer SIRTQ : Système d'information du registre des traumatismes du Québec PIJ : Banque de données sur les services en centres jeunesse APR-DRG : Performance hospitalière (J57) DÉCÈS : Fichiers des décès RED/D (K29) / Mortinai-sances RED/M (K29) / Naissances RED/NV (K29)

* Dans les tableaux qui suivent, les fichiers d'inscription ne sont pas mentionnés, car ils sont toujours nécessaires lors de l'utilisation des banques de données qui leur sont associées (par exemple, on a toujours besoin du fichier d'admissibilité au régime général d'assurance médicaments lorsqu'on utilise les données de la banque sur les services pharmaceutiques).

Prévention clinique et gestion des maladies chroniques en 1re ligne	Type de produit ou d'activité	Début anticipé	Fin anticipée	Banques de données nécessaires au projet
Instauration d'une veille technologique basée sur les données probantes afin de documenter les pratiques actuelles reconnues et les pratiques innovantes	Rapports périodiques de veille CoMPAS	Avril 2016	En continu	MED, MOD, MED-ÉCHO, I-CLSC, BDCU, APR-DRG, RQC, DÉCÈS
Mise au point d'une méthodologie de priorisation à partir de la mesure des hospitalisations évitables	Cadre méthodologique et outil de priorisation	Janv. 2016	Nov. 2016	MED, MOD, MED-ÉCHO, I-CLSC, BDCU, APR-DRG, RQC, DÉCÈS
PRIORISATION : Optimiser les mécanismes de priorisation de l'Institut en outillant les parties prenantes à la décision. Produits d'analyse (médicaments, laboratoires, services sociaux, hospitalisations, etc.)	Rapport	Avril 2016	Sept. 2017	MED, MOD, MED-ÉCHO, I-CLSC, BDCU, APR-DRG, RQC, DÉCÈS, PIJ
Analyses de biologie médicale / Produits sanguins stables et thérapies cellulaires	Type de produit ou d'activité	Début anticipé	Fin anticipée	Banques de données nécessaires au projet
Mise à jour du Répertoire québécois et système de mesure des procédures de biologie médicale (trois avis par année)	Avis au ministre	En continu	En continu	MED, MOD, MED-ÉCHO
Outil d'usage judicieux (microbiologie) – les analyses seront déterminées ultérieurement après discussion avec le MSSS	Outil d'usage judicieux	Janv. 2016	Oct. 2016	MED, MOD, MED-ÉCHO
Impacts budgétaires de l'utilisation des tests d'amplification des acides nucléiques pour le diagnostic du virus influenza	Note informative	Déc. 2016	Juil. 2017	MED, MOD, MED-ÉCHO
Pertinence des envois de prélèvements en pathologie pour analyse	Note informative	Févr. 2016	Nov. 2016	MED, MOD, MED-ÉCHO
Produits sanguins stables – Avis au ministre de la Santé et des Services sociaux	Avis au ministre	Janv. 2016	Nov. 2016	MED, MOD, MED-ÉCHO

Usage optimal du médicament	Type de produit ou d'activité	Début anticipé	Fin anticipée	Banques de données nécessaires au projet
Statines	Avis, produits dérivés, outils cliniques et guide d'usage optimal	En cours	Déc. 2016	MED, MOD MED-ÉCHO
Troubles déficitaires de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH)	Portrait d'usage et Avis	En cours	Juin 2017	MED, MOD
Guides en antibiothérapie (13 guides)	Guide d'usage optimal (mise à jour), un guide de novo et des outils cliniques	En cours	Avril 2017	MED, MOD
Immunoglobulines en neurologie	Guide d'usage optimal et avis	En cours	Déc. 2016	MED, MOD
Hépatite C	Tableau de concordance avec critères de remboursement	En continu	En continu	MED, MOD
Bandelettes	Avis	En cours	Juil. 2016	MED, MOD
Ostéoporose	Guide d'usage optimal et avis	À préciser	À préciser	MED, MOD MED-ÉCHO, Décès
Chutes des personnes âgées et médicaments	À déterminer	À préciser	À préciser	MED, MOD MED-ÉCHO
Traitement oral de la blépharite	Guide d'usage optimal	À préciser	À préciser	MED, MOD
Traitement du zona oculaire	Guide d'usage optimal	À préciser	À préciser	MED, MOD
Guides ITSS (guide symptomatique, syphilis, herpès génital, condylomes)	Guide d'usage optimal (mise à jour)	À préciser	À préciser	MED, MOD
Dégénérescence maculaire liée à l'âge et usage d'anti-VEGF	Guide d'usage optimal	À préciser	À préciser	MED, MOD
Nouveaux anticoagulants oraux (NACO)	Guide d'usage optimal (mise à jour)	À préciser	À préciser	MED, MOD
Évaluation des médicaments aux fins d'inscription	Type de produit ou d'activité	Début anticipé	Fin anticipée	Banques de données nécessaires au projet
Évaluation des médicaments novateurs	Avis de mises à jour des listes	En continu	En continu	MED, MOD RQC, MED-ÉCHO, DÉCÈS
Évaluation des médicaments génériques	Avis de mises à jour des listes	En continu	En continu	MED, MOD
Déficience physique (DP), déficience intellectuelle (DI) et trouble du spectre de l'autisme (TSA)	Type de produit ou d'activité	Début anticipé	Fin anticipée	Banques de données nécessaires au projet
Avis sur l'organisation du continuum et la dispensation des services aux enfants âgés de 2 à 9 ans présentant un trouble primaire ou une hypothèse de trouble primaire du langage	Avis	En cours	Juin 2017	MED, MOD I-CLSC
Guide de pratique sur l'efficacité des pratiques et outils d'intervention auprès des jeunes de 6 à 21 ans présentant une déficience intellectuelle	Guide de pratique	En cours	Déc. 2017	MED, MOD I-CLSC
Portrait de la répartition du temps clinique et administratif des intervenants des programmes-services DITSA-DP et identification d'écart qui pourraient mener à des pistes d'amélioration des pratiques	Portrait et rapport d'analyse	À préciser	À préciser	MED, MOD I-CLSC
Recension des écrits sur les meilleures pratiques et l'organisation des services en matière de réadaptation physique au sein de différentes juridictions (au plan national et international)	À préciser	À préciser	À préciser	MED, MOD I-CLSC, MED-ÉCHO, SIRTQ
Recension des meilleures pratiques et continuum optimaux en matière d'options résidentielles pour les personnes présentant une DI, un TSA ou une DP	À préciser	À préciser	À préciser	MED, MOD I-CLSC

Jeunes en difficulté (JED)	Type de produit ou d'activité	Début anticipé	Fin anticipée	Banques de données nécessaires au projet
Continuum jeunesse et intégration des services (meilleures pratiques, trajectoires)	Avis	À préciser	À préciser	MED, MOD I-CLSC, PIJ
Recommandations sur les ajustements à apporter au programme PQJ en vue de sa mise à jour (avec la collaboration du MSSS)	Rapport	En cours	Déc. 2016	PIJ
Avis sur les meilleures pratiques auprès des enfants (6-12 ans) présentant des problèmes sérieux de comportement, et de leurs familles	Avis	À préciser	À préciser	MED, MOD I-CLSC, PIJ
Portrait annuel de la situation des enfants desservis en vertu de la LPJ et la LSJPA	Bilan annuel DPJ-DP	En continu	En continu	PIJ
Révision du cadre de référence à l'application des mesures en protection de la jeunesse	Cadre de référence	En cours	Déc. 2017	PIJ
Portrait des indicateurs de suivi clinique du projet <i>Gestion fondée sur les indicateurs de suivi clinique</i> en protection de la jeunesse	Portrait longitudinal de trajectoire de services (provincial et régional)	En continu	En continu	PIJ
Identification des meilleures pratiques en matière de transition à la vie adulte pour des jeunes présentant un profil clinique complexe	À déterminer	En cours	À préciser	MED, MOD I-CLSC, PIJ
Identification des meilleures pratiques en matière d'intervention auprès de jeunes hébergés en centre jeunesse à risques de fugues	Portrait des pratiques actuelles, identification des meilleures pratiques et avis	À préciser	Oct. 2017	MED, MOD I-CLSC, PIJ
Identification de balises précisant les responsabilités du DPJ-DP en regard du paiement et de la réalisation d'expertises externes en matière LSJPA (avec la collaboration du MSSS)	Rapport	Avril 2016	À préciser	PIJ
Consolidation du déploiement de l'approche <i>S'occuper des enfants</i> (SOCEN)	Mandat confié de soutien à l'implantation	En cours	Juin 2017	MED, MOD I-CLSC, PIJ
Contribution d'expertise conseil particulièrement au regard de l'application de la LPJ, de la LSJPA et en matière d'adoption.	Contribution d'expertise aux travaux du MSSS et rapports d'analyse	En cours	À préciser	PIJ
Soutien à l'autonomie de la personne âgée (SAPA)	Type de produit ou d'activité	Début anticipé	Fin anticipée	Banques de données nécessaires au projet
Identifier les pratiques ailleurs au Canada et dans d'autres pays concernant l'encadrement de la qualité des services et la sécurité des résidents habitant dans des résidences pour personnes âgées	À préciser	À préciser	À préciser	I-CLSC, MED, MOD MED-ÉCHO, DÉCÈS
Identifier les zones d'optimisation potentielles, l'utilisation appropriée, ainsi que l'innocuité et la sécurité des outils de dépistage et d'appréciation des besoins spécifiques aux proches aidants de toutes clientèles recevant du soutien à domicile	À préciser	À préciser	À préciser	I-CLSC, MED, MOD MED-ÉCHO, DÉCÈS
Identifier les mécanismes d'assurance de la qualité du milieu de vie en CHSLD et en RI/RTF utilisés ailleurs au Canada et dans d'autres pays	À préciser	À préciser	À préciser	I-CLSC, MED, MOD MED-ÉCHO, DÉCÈS

Dépendance et itinérance	Type de produit ou d'activité	Début anticipé	Fin anticipée	Banques de données nécessaires au projet
Cadre de référence clinique relatif aux Services externes intensifs pour la clientèle jeunesse présentant un problème de dépendance	Cadre de référence clinique	En cours	Déc. 2016	MED, MOD MED-ÉCHO, I-CLSC
Portraits des services de désintoxication (services spécialisés)	Portrait	En cours	Déc. 2016	MED, MOD MED-ÉCHO, I-CLSC
Stratégie de soutien à la mise en place des meilleures pratiques s'adressant aux personnes présentant des troubles concomitants en dépendance et en santé mentale dans les centres de réadaptation pour les personnes ayant une dépendance (CRD)	Mandat confié de soutien à l'implantation	Mars 2016	Déc. 2016	MED, MOD MED-ÉCHO, I-CLSC
Avis sur les pratiques d'intervention précoce auprès des adolescents présentant un problème de dépendance	Avis	À préciser	À préciser	MED, MOD MED-ÉCHO, I-CLSC
Services généraux, activités cliniques et d'aide – Services sociaux généraux	Type de produit ou d'activité	Début anticipé	Fin anticipée	Banques de données nécessaires au projet
Contribution aux travaux nationaux visant l'amélioration de l'accès aux soins et aux services professionnels de première ligne	À préciser	À préciser	À préciser	I-CLSC
Mise à jour et bonification de l'avis de l'INESSS portant sur l' <i>Efficacité des interventions sociales et psychologiques de courte durée : revue systématique</i>	Avis	À préciser	À préciser	I-CLSC
Analyse des écarts entre la pratique et les standards en matière d'intervention de crise dans le milieu 24/7	Rapport d'analyse	À préciser	À préciser	I-CLSC
Santé mentale	Type de produit ou d'activité	Début anticipé	Fin anticipée	Banques de données nécessaires au projet
Portrait des interventions pharmacologiques et des services psychosociaux utilisés dans le traitement du TDAH chez les personnes de 25 ans et moins	Portrait	En cours	Déc. 2016	MED, MOD MED-ÉCHO, I-CLSC, BDCU SIRTQ, PIJ
Avis pour optimiser les pratiques cliniques et l'usage des médicaments dans le traitement du TDAH au Québec	Avis	En cours	Juin 2017	MED, MOD MED-ÉCHO, I-CLSC, BDCU SIRTQ, PIJ
Avis sur les modalités d'accessibilité aux services de psychothérapie	Avis	En cours	À préciser	MED, MOD MED-ÉCHO, I-CLSC
Identification des meilleures pratiques et modalités d'intervention de 1 ^{re} ligne en santé mentale	À préciser	À préciser	À préciser	MED, MOD MED-ÉCHO, I-CLSC
Identification et harmonisation des meilleures pratiques en lien avec la gestion du risque suicidaire et des comportements d'automutilation chez les jeunes hébergés en centres de réadaptation	À préciser	En cours	À préciser	PIJ
Soutien à l'implantation du protocole d'intervention révisé en santé mentale ou en situation de risque suicidaire dans les CISSS et CIUSSS (mission C.J) (collaboration avec le MSSS)	Mandat confié de soutien à l'implantation	À préciser	À préciser	PIJ
Analyse des outils existants permettant d'établir le portrait et le suivi de l'état de santé mentale des jeunes hébergés en centre de réadaptation (collaboration avec le MSSS)	Rapport d'analyse	À préciser	À préciser	PIJ
Identification des meilleures pratiques d'intervention précoce auprès des jeunes atteints d'un premier épisode psychotique	À préciser	À préciser	À préciser	MED, MOD, MED-ÉCHO, I-CLSC

Traumatologie	Type de produit ou d'activité	Début anticipé	Fin anticipée	Banques de données nécessaires au projet
Finalisation du 4 ^e cycle d'évaluation des Centres de traumatologie primaire, secondaire et tertiaire	Recom. au MSSS – Avis de désignation des installations	En cours	Juin 2016	MED, MOD, MED-ÉCHO, APR-DRG, SIRTQ, DBCU, DÉCÈS
Rapport synthèse du 4 ^e cycle d'évaluation	Rapport d'analyse	En cours	Juin 2016	MED, MOD, MED-ÉCHO, APR-DRG, SIRTQ, DBCU, DÉCÈS
Rapport d'état de situation de la traumatologie au Québec (2009-2015)	Rapport d'analyse	En cours	Juin 2016	MED, MOD, MED-ÉCHO, APR-DRG, SIRTQ, DBCU, DÉCÈS
Révision du cadre d'évaluation de la qualité des centres de traumatologie primaire, secondaire et tertiaire	Rapport	En cours	Août 2016	MED, MOD, MED-ÉCHO, APR-DRG, SIRTQ, DBCU, DÉCÈS
Organisation des services pédiatriques : État de situation provincial et recommandations	Rapport d'analyse et recommandations	En cours	Juin 2016	MED, MOD, MED-ÉCHO, APR-DRG, SIRTQ, DBCU, DÉCÈS
Soutien à l'implantation et à l'évaluation de l'implantation de la nouvelle Échelle de triage préhospitalier en traumatologie au Québec	Rapport d'analyse de l'implantation	En cours	Déc. 2017	MED, MOD, MED-ÉCHO, APR-DRG, SIRTQ, DBCU, DÉCÈS
Évaluation des Consortiums TCC modéré-grave	Rapports d'analyse par consortium et recommandations	Sept. 2016	Juin 2018	MED, MOD, MED-ÉCHO, APR-DRG, SIRTQ, DBCU, DÉCÈS
Cadre d'organisation des services de suivi long terme des blessés médullaires au Québec	Avis	Janv. 2017	Déc. 2017	MED, MOD, MED-ÉCHO, APR-DRG, SIRTQ, DBCU, DÉCÈS
Comité d'implantation des recommandations du MEES-MSSS sur les commotions cérébrales dans les sports et dans les activités de loisirs	Outils de soutien à la pratique et du matériel de formation	Févr. 2016	Déc. 2016	MED, MOD, MED-ÉCHO, APR-DRG, SIRTQ, DBCU, DÉCÈS
Avis sur le contenu des « Orientations ministérielles pour la prise en charge des traumatismes cranio-cérébraux légers 2015-2010 » au regard des nouvelles données probantes disponibles	Revue systématique de la littérature et avis et recommandations	Mars 2016	Sept. 2016	MED, MOD, MED-ÉCHO, APR-DRG, SIRTQ, DBCU, DÉCÈS
Soutien à la mise en œuvre des indicateurs de qualité pour la clientèle des deux centres d'expertise pour grands brûlés	Tableau de bord et rapport d'implantation	En cours	Déc. 2016	MED, MOD, MED-ÉCHO, APR-DRG, SIRTQ, DBCU, DÉCÈS
Activités de soutien au réseau en continu	Contribution d'expertise	<i>En continu</i>	<i>En continu</i>	MED, MOD, MED-ÉCHO, APR-DRG, SIRTQ, DBCU, DÉCÈS

Cardiologie	Type de produit ou d'activité	Début anticipé	Fin anticipée	Banques de données nécessaires au projet
Traitement de l'AVC ischémique par thrombectomie	Portrait – résultats de l'évaluation terrain et standards de pratique	Nov. 2015	Mars 2018	MED, MOD, MED-ÉCHO, APR-DRG
Défibrillateurs et thérapie de resynchronisation	Portrait – résultats de l'évaluation terrain, Standards de pratique et évaluation défibrillateur sous-cutané	Oct. 2015	Déc. 2017	MED, MOD, MED-ÉCHO, APR-DRG
Dispositifs d'interventions percutanées sur la valve mitrale	Évaluation de technologie et Standards de pratique	À préciser	À préciser	MED, MOD, MED-ÉCHO, APR-DRG
Programme TAVI (valve aortique percutanée)	Standards de qualité et rapport d'évaluation terrain 2015-2016	En cours	Déc. 2016	MED, MOD, MED-ÉCHO, APR-DRG
Programme DAV (dispositif d'assistance ventriculaire)	Portrait – résultats de l'évaluation terrain 2013-2015	En cours	Sept. 2016	MED, MOD, MED-ÉCHO, APR-DRG
IAMEST (Infarctus aigu du myocarde avec surélévation du segment ST)	Rapport d'évaluation terrain-angioplastie primaire, traitement thrombolytique et standards de qualité	En cours	Juin 2016	MED, MOD, MED-ÉCHO, APR-DRG
Stratégies de revascularisation en maladie coronarienne – comparaison de l'approche chirurgicale et percutanée chez les patients avec atteinte multivaisseaux	Portrait – résultats de l'évaluation terrain et suivi long terme et Standards de qualité	À préciser	À préciser	MED, MOD, MED-ÉCHO, APR-DRG
Investigation invasive de la maladie coronarienne (coronographie) et stratégie de revascularisation percutanée (ICP)	Portrait – Standards de qualité	À préciser	À préciser	MED, MOD, MED-ÉCHO, APR-DRG
Cancérologie	Type de produit ou d'activité	Début anticipé	Fin anticipée	Banques de données nécessaires au projet
Comparaison des stratégies de dépistage opportuniste du cancer du col de l'utérus utilisant le test VPH et/ou la cytologie (test de PAP)	Note informative	En cours	Sept. 2016	MOD MED-ÉCHO, RQC
Tests permettant la détection des cellules tumorales circulantes	Synthèse	En cours	Avril 2016	MOD
Chimio-embolisation et cancer hépatique métastatique/cancer du pancréas	Note informative	En cours	Juin 2016	MOD RQC
Indications de l'IRM dans l'investigation et le traitement du cancer du sein	Avis	Janv. 2016	Nov. 2016	MOD RQC
Indications de la tomographie par émission de positrons (TEP) en oncologie (cancer du poumon, lymphome, cancer du sein, de l'utérus et de la prostate)	Synthèse de littérature	Mars 2016	Nov. 2016	MOD RQC

Cancer du côlon – Algorithmes d'investigation, de traitement et de suivi (mise à jour)	Algorithme	En cours	Avril 2016	MED, MOD MED-ÉCHO, RQC
Cancer du rectum – Algorithmes d'investigation, de traitement et de suivi (mise à jour)	Algorithme	En cours	Avril 2016	MED, MOD MED-ÉCHO, RQC
Cancer du poumon – Algorithmes d'investigation, de traitement et de suivi (mise à jour)	Algorithme	En cours	Juin 2016	MED, MOD MED-ÉCHO, RQC
Maladie de Hodgkin – Algorithmes d'investigation, de traitement et de suivi	Algorithme	En cours	Juin 2016	MED, MOD MED-ÉCHO, RQC
Cancer du sein – Algorithmes d'investigation, de traitement et de suivi	Algorithme	Mars 2016	Déc. 2016	MED, MOD MED-ÉCHO, RQC
Myélomes – Algorithmes d'investigation, de traitement et de suivi	Algorithme	Sept. 2016	Juin 2017	MED, MOD MED-ÉCHO, RQC
Mélanome – Algorithmes d'investigation, de traitement et de suivi	Algorithme	Avril 2017	Déc. 2017	MED, MOD MED-ÉCHO, RQC
Participation à l'évaluation des nouvelles molécules en oncologie	Avis au ministre	<i>En continu</i>	<i>En continu</i>	MED, MOD, RQC, MED-ÉCHO, DÉCÈS

ANNEXE 2

MODÈLE D'ADDENDUM POUR L'AJOUT DE NOUVEAUX PROJETS À L'ENTENTE

ADDENDUM N^o X À L'ENTENTE PORTANT SUR LA COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION D'ÉTUDES ET D'ÉVALUATIONS FAITES EN APPLICATION DE LA LOI SUR L'INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX

ENTRE

LE MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, M. Gaétan Barrette, pour et au nom du gouvernement du Québec agissant par monsieur Michel Fontaine, sous-ministre de la santé et des services sociaux;

ci-après appelé le « Ministre »

ET

LA RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC, personne morale de droit public, légalement constituée en vertu de la *Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec* (RLRQ, chapitre R-5) ayant son siège au 1125, Grande Allée Ouest, Québec (Québec), G1S 1E7, représentée par monsieur Jacques Cotton, président-directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes

ci-après appelée la « Régie »

ET

L'INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX, personne morale de droit public légalement constituée en vertu de la *Loi sur l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux* (RLRQ, chapitre I-13.03), ayant son siège social au 2535 boulevard Laurier, 5^e étage, Québec (Québec), G1V 4M3 et représenté par son président-directeur général, docteur Luc Boileau, dûment autorisé aux fins des présentes;

ci-après appelé l'« Institut »

ATTENDU QUE le Ministre, la Régie et l'Institut ont conclu une entente portant sur la communication de renseignements nécessaires à la réalisation d'études et d'évaluations faites en application de la *Loi sur l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux*.

ATTENDU QUE cette entente prévoit, à son article 2, l'ajout des nouveaux projets de l'Institut nécessitant l'accès à des renseignements personnels par un addendum.

EN CONSÉQUENCE, les parties conviennent de ce qui suit :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent addendum (« addendum no x ») de l'Entente.
2. Les dispositions de l'addendum no x constituent un premier addendum aux modalités de l'Entente.
3. Dans l'éventualité d'un conflit entre l'Entente et l'addendum no x, ce dernier prévaudra.
4. Les articles de l'Entente qui ne sont pas affectés par l'addendum no x demeurent pleinement en vigueur.

5. Le présent addendum a pour objet d'inclure les projets suivants à l'entente portant sur la communication de renseignements nécessaires à la réalisation d'études et d'évaluations faites en application de la loi sur l'Institut.

Titre du projet	Date de l'ajout du projet dans le Plan triennal 2016-2019 d'activité de l'INESSS	Type de produit ou d'activité	Début anticipé	Fin anticipée	Banques de données nécessaires au projet

6. L'addendum n° x entre en vigueur sur apposition de la dernière signature, après l'émission d'un avis favorable de la Commission d'accès à l'information.

EN FOI DE QUOI, le présent addendum est signé en trois (3) exemplaires

À _____, ce _____ 2016

Ministre de la Santé et des Services sociaux

Par : _____

Michel Fontaine, sous-ministre

À _____, ce _____ 2016

Régie de l'assurance maladie du Québec

Par : _____

Jacques Cotton, président-directeur général

À _____, ce _____ 2016

Institut national d'excellence en santé et services sociaux

Par : _____

Luc Boileau, président-directeur général

ANNEXE 3

LISTE DES BANQUES DE DONNÉES ET DES RENSEIGNEMENTS VISÉS
PAR LA PRÉSENTE ENTENTE

A) Banque de données de la Régie

Inscriptions

- Fichier d'inscription des personnes assurées (FIPA)
- Fichier d'inscription des professionnels (FIP)
- Fichier d'inscription auprès des médecins de famille (GMF/GRL)

Médicaments

- Fichier d'admissibilité au régime général d'assurance médicaments
- Services pharmaceutiques (MED)

Actes

- Services rémunérés à l'acte (MOD)
- Services rémunérés selon un autre mode (vacation, salaire, mixte)

Fichiers sans renseignement personnel

- Fichier d'inscription des établissements (FIDE)
- Fichier d'information sur les lieux géographiques (FILG)

B) Banques de données du Ministre hébergées à la Régie

- Maintenance et exploitation des données pour l'étude de la clientèle hospitalière (MED-ÉCHO)
- Système d'information sur la clientèle et les services des CSSS (I-CLSC)
- Banque de données communes des urgences (BDCU)
- Registre québécois sur le cancer (RQC)
- Système d'information du registre des traumatismes du Québec (SIRTQ)
- Banque de données sur les services en centres jeunesse (PIJ). *Cette banque ne contient pas d'identifiant sur les personnes.*

C) Banques de données du Ministre non hébergées à la Régie

Hospitalisation

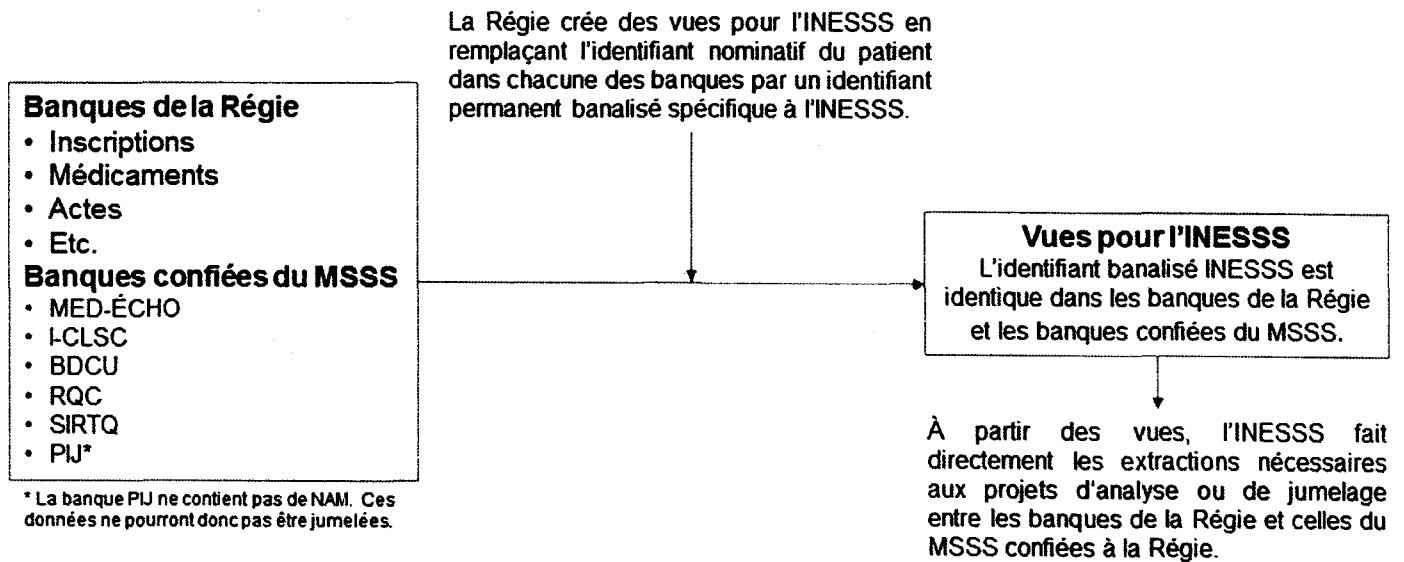
- Performance hospitalière APR-DRG (J57)

Évènements démographiques

- Fichier des décès RED/D (K29)
- Fichier des mortinaissances RED/M (K29)
- Fichier des naissances vivantes RED/NV (K29)

ANNEXE 4

CRÉATION DES VUES SUR LES BANQUES DE LA RÉGIE ET DES BANQUES DU MINISTRE HÉBERGÉES À LA RÉGIE



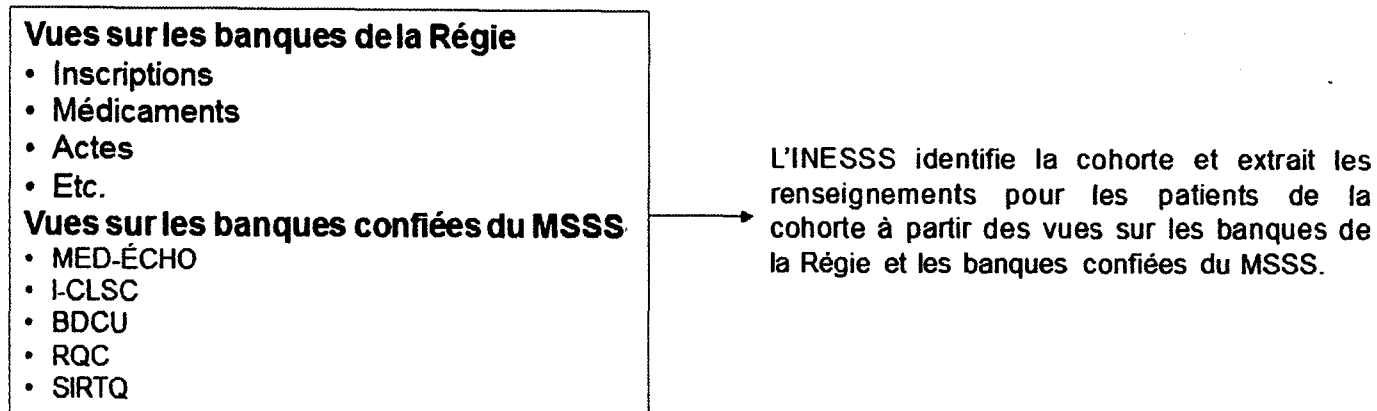
Identifiant nominatif: NAM, nom, prénom, date de naissance et sexe de chaque personne.

Identifiant Institut: Identifiant permanent banalisé crée par la Régie qui est spécifique à l'Institut et qui est identique dans toutes les banques de données, incluant celles du Ministre hébergées à la Régie.

ANNEXE 5

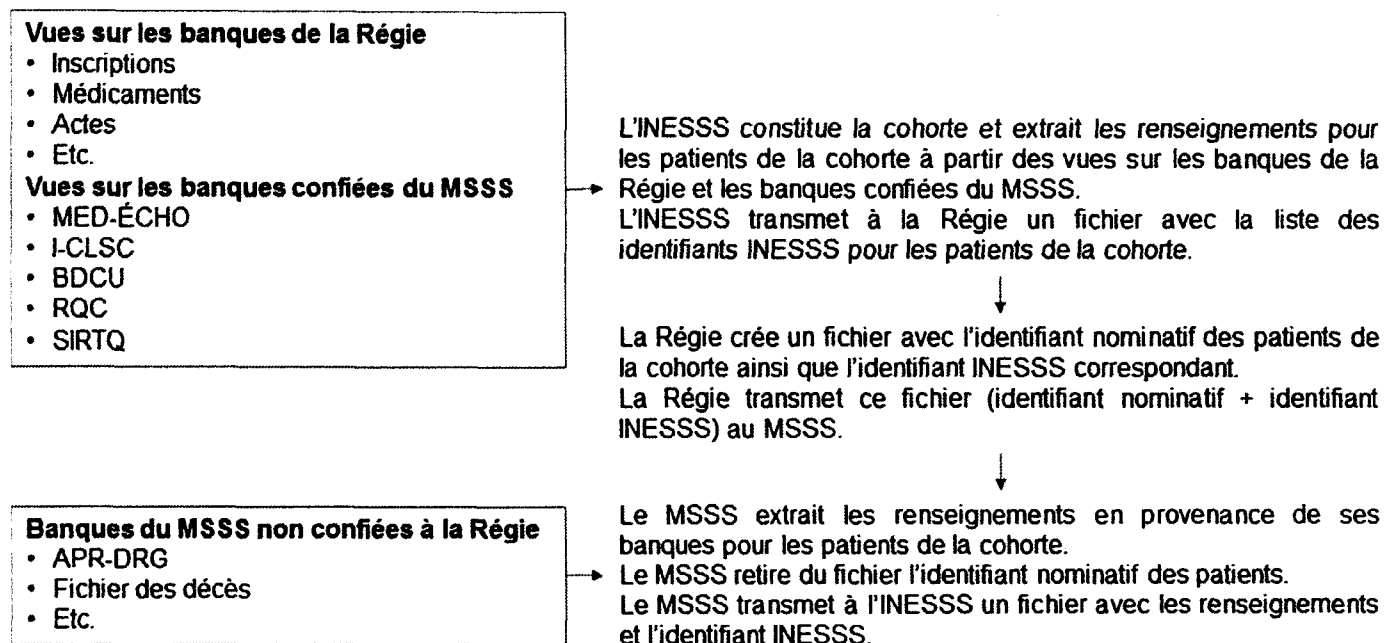
TYPES DE TRAVAUX ET PROCESSUS DE JUMELAGE

(Type A): Cohorte de départ et renseignements obtenus uniquement à partir de renseignements provenant des banques de la Régie et/ou des banques confiées du Ministre



Note: Cohorte sans NAM, nom et prénom => numéro d'individu banalisé permanent spécifique à l'INESSS

(Type B): Cohorte de départ et renseignements provenant des banques de la Régie et/ou des banques du Ministre hébergées à la Régie jumelés avec des renseignements provenant de banques du Ministre non hébergées à la Régie



Note: Cohorte sans NAM, nom et prénom => numéro d'individu banalisé permanent spécifique à l'INESSS

(Type C): Cohorte de départ constituée par le Ministre à partir des banques du Ministre non hébergées à la Régie et jumelée à des renseignements provenant des banques de la Régie et/ou des banques du Ministre hébergées à la Régie et des banques du Ministre non hébergées à la Régie

Banques du MSSS non confiées à la Régie

- APR-DRG
- Fichier des décès
- Etc.

Le MSSS extrait les renseignements en provenance de ses banques pour les individus de la cohorte (selon les spécifications de l'INESSS).

Le MSSS crée un fichier contenant les identifiants nominatifs des patients de la cohorte accompagnés d'un numéro séquentiel et transmet ce fichier à la Régie.



La Régie crée un fichier contenant le numéro séquentiel et l'identifiant INESSS correspondant au MSSS et le transmet au MSSS.

Le MSSS remplace l'identifiant nominatif des patients par l'identifiant INESSS dans le fichier contenant les renseignements sur les individus.

Le MSSS transmet à l'INESSS un fichier avec les renseignements et l'identifiant INESSS.



Vues sur les banques de la Régie

- Inscriptions
- Médicaments
- Actes
- Etc.

Vues sur les banques confiées du MSSS

- MED-ÉCHO
- I-CLSC
- BDCU
- RQC
- SIRTQ

L'INESSS extrait les renseignements pour les individus de la cohorte, à partir des vues sur les banques de la Régie et les banques confiées du MSSS.

Note: Cohorte sans NAM, nom et prénom => numéro d'individu banalisé permanent spécifique à l'INESSS

ANNEXE 6

LISTE DES RENSEIGNEMENTS COMMUNIQUÉS

1. Fichier d'inscription des personnes assurées (FIPA) et admissibilité au régime d'assurance médicaments

Catégorie	Variable
Information sur la personne assurée	Numéro banalisé (INESSS) de la personne assurée
Information sur la personne assurée	Code de sexe
Information sur la personne assurée	Code de statut de numéro d'assurance maladie
Information sur la personne assurée	Code de type de numéro d'assurance maladie
Information sur la personne assurée	Mois et année de naissance
Information sur la personne assurée	Code de langue de correspondance
Information sur la personne assurée	Date du décès
Information sur la personne assurée	Date début dernière admissibilité RAM
Information sur la personne assurée	Date fin dernière admissibilité
Information sur la personne assurée	NO SEQ CAM
Information sur la personne assurée	Date expiration CAM
Information sur la personne assurée	Date début CAM
Information sur la personne assurée	Date annulation CAM
Information sur la personne assurée	Historique de l'inscription avec un médecin (dates et numéro banalisé INESSS du médecin)
Information sur la personne assurée	Historique de l'inscription vulnérabilité (dates et codes vulnérabilités)
Information sur la personne assurée	Indices de défavorisation (calculé à la demande par projet)
Admissibilité personne assurée	Numéro banalisé (INESSS) de la personne assurée
Admissibilité personne assurée	Code de classe de situation d'admissibilité
Admissibilité personne assurée	Code de situation d'admissibilité
Admissibilité personne assurée	Date de début de la période d'application — Admis. Bénéf.
Admissibilité personne assurée	Date de fin de la période d'application — Admis. Bénéf.
Admissibilité personne assurée	Date mise à jour admissibilité
Admissibilité personne assurée	Description situation admissibilité
Admissibilité personne assurée	Date de début de la période d'application - Situa, admis.
Admissibilité personne assurée	Date de fin de la période d'application — Situa. admis.
Admissibilité à l'assurance médicament plan prioritaire	Numéro banalisé (INESSS) de la personne assurée
Admissibilité à l'assurance médicament plan prioritaire	Code de programme de MED
Admissibilité à l'assurance médicament plan prioritaire	Code de plan de programme de MED
Admissibilité à l'assurance médicament plan prioritaire	Nouveau code de plan de programme de MED du bénéf.
Admissibilité à l'assurance médicament plan prioritaire	Code raison fin plan
Admissibilité à l'assurance médicament plan prioritaire	Indicateur d'admissibilité assurance médicament
Admissibilité à l'assurance médicament plan prioritaire	Date début admissibilité assurance médicament
Admissibilité à l'assurance médicament plan prioritaire	Date fin admissibilité assurance médicament
Plan d'assurance médicament associé au bénéficiaire	Numéro banalisé (INESSS) de la personne assurée
Plan d'assurance médicament associé au bénéficiaire	Code de plan de programme de MED
Plan d'assurance médicament associé au bénéficiaire	Indicateur de bonne foi
Plan d'assurance médicament associé au bénéficiaire	Date de création du plan pour le bénéficiaire
Plan d'assurance médicament associé au bénéficiaire	Date de chargement du plan actif du bénéficiaire
Plan d'assurance médicament associé au bénéficiaire	Date début application du plan pour bénéficiaire
Plan d'assurance médicament associé au bénéficiaire	Date fin application du plan pour bénéficiaire
Plan d'assurance médicament associé au bénéficiaire	Date inactivation plan médicament du bénéficiaire
Plan d'assurance médicament associé au bénéficiaire	Date du chargement plan inactif du bénéficiaire
Plan d'assurance médicament associé au bénéficiaire	Date début application du plan pour bénéficiaire
Liens de parenté du bénéficiaire	Numéro banalisé (INESSS) de la personne assurée
Liens de parenté du bénéficiaire	Numéro banalisé (INESSS) de l'individu bénéficiaire ayant lien de parenté
Liens de parenté du bénéficiaire	Code de parenté bénéficiaire
Liens de parenté du bénéficiaire	Indicateur conjoint de fait
Liens de parenté du bénéficiaire	Date mise à jour lien parenté
Liens de parenté du bénéficiaire	Numéro banalisé (INESSS) de l'individu dépendant
Liens de parenté du bénéficiaire	Code de lien entre individus
Liens de parenté du bénéficiaire	Date de début de la période d'application — Lien individus
Liens de parenté du bénéficiaire	Date de fin de la période d'application — Lien individus
Liens de parenté du bénéficiaire	Date mise à jour période lien individu
Historique des adresses (RSS) des personnes assurées	Numéro banalisé (INESSS) de la personne assurée
Historique des adresses (RSS) des personnes assurées	Numéro banalisé (INESSS) de l'individu porteur d'adresse
Historique des adresses (RSS) des personnes assurées	Code type adresse
Historique des adresses (RSS) des personnes assurées	Code région socio-sanitaire
Historique des adresses (RSS) des personnes assurées	Code RLS
Historique des adresses (RSS) des personnes assurées	Code CLSC
Historique des adresses (RSS) des personnes assurées	Code postal à 3 positions de l'usager
Historique des adresses (RSS) des personnes assurées	indicateur adresse Hors-Québec

Historique des adresses (RSS) des personnes assurées	Date de début de la période d'application — Adr. Bénéf.
Historique des adresses (RSS) des personnes assurées	Date de fin de la période d'application — Adr. Bénéf.
Historique des adresses (RSS) des personnes assurées	Date mise à jour adresse bénéficiaire
Historique inscription bénéficiaire pharmacies désignées	Numéro banalisé (INESSS) de la personne assurée
Historique inscription bénéficiaire pharmacies désignées	Numéro raison sociale de pharmacie anonyme
Historique inscription bénéficiaire pharmacies désignées	Statut autorisation bénéficiaire sous contrôle
Historique inscription bénéficiaire pharmacies désignées	Date de début de la période d'application — Insc. Ph. Bénéf.
Historique inscription bénéficiaire pharmacies désignées	Date de fin de la période d'application — Insc. Ph. Bénéf.
Historique inscription bénéficiaire pharmacies désignées	Date MAJ autorisation bénéficiaire sous contrôle

2. Fichier d'inscription des professionnels (FIP)

Catégorie	Variable
Information sur le dispensateur	Numéro banalisé (INESSS) identifiant un dispensateur
Information sur le dispensateur	Numéro banalisé (INESSS) individu dispensateur
Information sur le dispensateur	Code groupe âge
Information sur le dispensateur	Année graduation professionnel
Information sur le dispensateur	Code de classe du dispensateur
Information sur le dispensateur	Code de langue de correspondance
Information sur le dispensateur	Code de profession
Information sur le dispensateur	Code de sexe
Information sur le dispensateur	Code de territoire permis
Information sur le dispensateur	Date obtention permis
Information sur le dispensateur	Date début pratique
Information sur le dispensateur	Date début spécialité
Information sur le dispensateur	Indicateur si le dispensateur est décédé ou pas
Information sur le dispensateur	Historique de l'inscription à un GMF (dates et code GMF)
Spécialités reliés aux dispensateurs	Numéro banalisé (INESSS) identifiant un dispensateur
Spécialités reliés aux dispensateurs	Code niveau spécialité
Spécialités reliés aux dispensateurs	Code de spécialité
Spécialités reliés aux dispensateurs	Date début spécialité dispensateur
Spécialités reliés aux dispensateurs	Date fin période spécialité dispensateur
Énumération des spécialités	Code de profession
Énumération des spécialités	Code de spécialité
Énumération des spécialités	Code type de spécialité
Énumération des spécialités	Indicateur médecine laboratoire
Énumération des spécialités	Indicateur de spécialité de stage
Énumération des spécialités	Nom de la spécialité
Historique des adresses (RSS) des dispensateurs	Numéro banalisé (INESSS) identifiant un dispensateur
Historique des adresses (RSS) des dispensateurs	Code région socio-sanitaire
Historique des adresses (RSS) des dispensateurs	Code d'un état américain
Historique des adresses (RSS) des dispensateurs	Code localité
Historique des adresses (RSS) des dispensateurs	Code de province
Historique des adresses (RSS) des dispensateurs	Nom du pays
Historique des adresses (RSS) des dispensateurs	Date début période adresse dispensateur
Historique des adresses (RSS) des dispensateurs	Date fin période adresse dispensateur
Propriétaires reliés à une « Raison Sociale de pharmacie »	Numéro banalisé (INESSS) identifiant un dispensateur
Propriétaires reliés à une « Raison Sociale de pharmacie »	Numéro raison sociale de pharmacie
Propriétaires reliés à une « Raison Sociale de pharmacie »	Code de nature du lien pharmacie
Information sur les « Raisons Sociales de pharmacie »	Numéro raison sociale de pharmacie
Information sur les « Raisons Sociales de pharmacie »	Code de fin d'opération
Information sur les « Raisons Sociales de pharmacie »	Code du milieu de pratique d'une pharmacie
Information sur les « Raisons Sociales de pharmacie »	Code de province du local de pharmacie
Information sur les « Raisons Sociales de pharmacie »	Code de raison inadmissibilité
Information sur les « Raisons Sociales de pharmacie »	Code de statu d'admissibilité
Information sur les « Raisons Sociales de pharmacie »	Code de territoire permis
Information sur les « Raisons Sociales de pharmacie »	Code type de raison sociale pharmacie
Information sur les « Raisons Sociales de pharmacie »	Code région socio-sanitaire
Information sur les « Raisons Sociales de pharmacie »	Indicateur d'adresse valide du local de pharmacie
Information sur les « Raisons Sociales de pharmacie »	Date inscription RAMQ
Information sur les « Raisons Sociales de pharmacie »	Date début période raison sociale pharmacie
Information sur les « Raisons Sociales de pharmacie »	Date fin période raison sociale pharmacie
Regroupement d'année de graduation de dispensateur	Code de regroupement d'années de graduation DISP
Regroupement d'année de graduation de dispensateur	Année maximum regroupement années graduation
Regroupement d'année de graduation de dispensateur	Année minimum regroupement années graduation
Historique des adresses (RSS) des dispensateurs	Date fin période adresse dispensateur
Propriétaires reliés à une « Raison Sociale de pharmacie »	Numéro banalisé (INESSS) identifiant un dispensateur
Propriétaires reliés à une « Raison Sociale de pharmacie »	Numéro raison sociale de pharmacie
Propriétaires reliés à une « Raison Sociale de pharmacie »	Code de nature du lien pharmacie
Information sur les « Raisons Sociales de pharmacie »	Numéro raison sociale de pharmacie
Information sur les « Raisons Sociales de pharmacie »	Code de fin d'opération
Information sur les « Raisons Sociales de pharmacie »	Code du milieu de pratique d'une pharmacie
Information sur les « Raisons Sociales de pharmacie »	Code de province du local de pharmacie
Information sur les « Raisons Sociales de pharmacie »	Code de raison inadmissibilité
Information sur les « Raisons Sociales de pharmacie »	Code de statu d'admissibilité
Information sur les « Raisons Sociales de pharmacie »	Code de territoire permis
Information sur les « Raisons Sociales de pharmacie »	Code type de raison sociale pharmacie
Information sur les « Raisons Sociales de pharmacie »	Code région socio-sanitaire

Information sur les « Raisons Sociales de pharmacie »	Indicateur d'adresse valide du local de pharmacie
Information sur les « Raisons Sociales de pharmacie »	Date inscription RAMQ
Information sur les « Raisons Sociales de pharmacie »	Date début période raison sociale pharmacie
Information sur les « Raisons Sociales de pharmacie »	Date fin période raison sociale pharmacie
Regroupement d'année de graduation de dispensateur	Code de regroupement d'années de graduation DISP
Regroupement d'année de graduation de dispensateur	Année maximum regroupement années graduation
Regroupement d'année de graduation de dispensateur	Année minimum regroupement années graduation

3. Services pharmaceutiques (MED)

Catégorie	Variable
Demandes de paiement de médicament	Numéro banalisé (INESSS) de la personne assurée
Demandes de paiement de médicament	Numéro RAMQ de la demande de MED
Demandes de paiement de médicament	Numéro RAMQ de la demande de révision
Demandes de paiement de médicament	Numéro de séquence du service
Demandes de paiement de médicament	Age du bénéficiaire en année à la date du service
Demandes de paiement de médicament	Année civile associée à la date
Demandes de paiement de médicament	Code de catégorie de liste médicaments
Demandes de paiement de médicament	Code de classe AHFS (1 A 2)
Demandes de paiement de médicament	Code de classe du dispensateur
Demandes de paiement de médicament	Code de classe dispensateur prescripteur
Demandes de paiement de médicament	Code de clientèle du programme médicament
Demandes de paiement de médicament	Code de considération spéciale médicament (1 à 5)
Demandes de paiement de médicament	Code dénomination commune
Demandes de paiement de médicament	Code dénomination commune du regroupement
Demandes de paiement de médicament	Code d'identification du médicament
Demandes de paiement de médicament	Code d'exception à programme pour un bénéficiaire
Demandes de paiement de médicament	Code format acquisition médicament
Demandes de paiement de médicament	Code de forme du médicament
Demandes de paiement de médicament	Code de forme du médicament regroupé
Demandes de paiement de médicament	Code du grossiste de médicaments
Demandes de paiement de médicament	Code de groupe de bénéficiaire
Demandes de paiement de médicament	Code d'intervention (1 à 4)
Demandes de paiement de médicament	Code de nature et d'expression d'ordonnance
Demandes de paiement de médicament	Code d'organisme MED
Demandes de paiement de médicament	Code de programme de MED
Demandes de paiement de médicament	Code de programme spécial
Demandes de paiement de médicament	Code de plan de programme de MED
Demandes de paiement de médicament	Code de sous-classe AHFS (1 à 2)
Demandes de paiement de médicament	Code de sélection
Demandes de paiement de médicament	Code de services (1 à 3)
Demandes de paiement de médicament	Code de sexe
Demandes de paiement de médicament	Code de sous-sous-classe AHFS (1 A 20)
Demandes de paiement de médicament	Code statut décision
Demandes de paiement de médicament	Statut de la transaction
Demandes de paiement de médicament	Code de teneur du médicament
Demandes de paiement de médicament	Code de teneur du médicament regroupé
Demandes de paiement de médicament	Code de type de période de plafond du bénéficiaire
Demandes de paiement de médicament	Type de prescripteur
Demandes de paiement de médicament	Type service médicament
Demandes de paiement de médicament	Date calculée de renouvellement d'ordonnance
Demandes de paiement de médicament	Date service
Demandes de paiement de médicament	Date de début de la période d'application
Demandes de paiement de médicament	Date de fin de validité de l'ordonnance
Demandes de paiement de médicament	Indicateur NAM du parent
Demandes de paiement de médicament	Indicateur de nombre de renouvellement indéterminé
Demandes de paiement de médicament	Indicateur de plafond d'ordonnance
Demandes de paiement de médicament	Indicateur de service inclus dans une magistrale
Demandes de paiement de médicament	Indicateur de traitement de demande longue durée
Demandes de paiement de médicament	Frais de service autorisé
Demandes de paiement de médicament	Montant autorisé pour le médicament
Demandes de paiement de médicament	Coassurance à percevoir
Demandes de paiement de médicament	Montant des contributions excédentaires
Demandes de paiement de médicament	Franchise à percevoir
Demandes de paiement de médicament	Montant du paiement
Demandes de paiement de médicament	Montant prépayé médicament
Demandes de paiement de médicament	Durée de traitement de l'ordonnance
Demandes de paiement de médicament	Nombre de renouvellement résiduel
Demandes de paiement de médicament	Quantité de médicaments
Demandes de paiement de médicament	Numéro séquentiel organisation médicament
Demandes de paiement de médicament	Nom classe AHFS médicament (1 à 2)
Demandes de paiement de médicament	Nom de la marque de commerce
Demandes de paiement de médicament	Nom organisation médicament
Demandes de paiement de médicament	Nom organisation médicament abrégé
Demandes de paiement de médicament	Taux écart PVG
Demandes de paiement de médicament	Numéro raison sociale de pharmacie contactée

Demandes de paiement de médicament	Numéro raison sociale de pharmacie
Demandes de paiement de médicament	Numéro banalisé (INESSS) d'un dispensateur
Demandes de paiement de médicament	Numéro banalisé (INESSS) d'un prescripteur
Demandes de paiement de médicament	Année graduation professionnel du prescripteur
Demandes de paiement de médicament	Code de profession du prescripteur
Demandes de paiement de médicament	Code de spécialité du prescripteur
Demandes de paiement de médicament	Année de départ de l'année budgétaire
Demandes de paiement de médicament	Jour de la semaine
Demandes de paiement de médicament	Mois de l'année civile
Demandes de paiement de médicament	Trimestre de l'année budgétaire
Demandes de paiement de médicament	Trimestre de l'année civile
Demandes de paiement de médicament	Indicateur de plafond d'ordonnance
Demandes de paiement de médicament	Indicateur de service inclus dans une magistrale
Demandes de paiement de médicament	Indicateur de traitement de demande longue durée
Demandes de paiement de médicament	Frais de service autorisé

4. Services rémunérés à l'acte (MOD) ou selon un autre mode

Catégorie	Variable
Services rendus par des médecins	Numéro de contrôle interne
Services rendus par des médecins	Numéro banalisé (INESSS) de la personne assurée
Services rendus par des médecins	Numéro de séquence du service
Services rendus par des médecins	Age du bénéficiaire en année à la date du service
Services rendus par des médecins	Code d'acte
Services rendus par des médecins	Code de classe du dispensateur
Services rendus par des médecins	Code de classe du dispensateur référant
Services rendus par des médecins	Code de clientèle pour DP MOD
Services rendus par des médecins	Code de considération spéciale acte (1 à 5)
Services rendus par des médecins	Code de diagnostic primaire
Services rendus par des médecins	Code d'entente
Services rendus par des médecins	Code de lieu de dispensation
Services rendus par des médecins	Code localité
Services rendus par des médecins	Code de modificateur pour rémunération à l'acte
Services rendus par des médecins	Code d'origine de la transaction
Services rendus par des médecins	Code particularité rémunération service médical
Services rendus par des médecins	Code de période d'heures du service médical
Services rendus par des médecins	Code de rôle
Services rendus par des médecins	Code de sexe
Services rendus par des médecins	Code de spécialité
Services rendus par des médecins	Code statu décision
Services rendus par des médecins	Date service
Services rendus par des médecins	Indicateur de service rendu CSST
Services rendus par des médecins	Montant du paiement
Services rendus par des médecins	Nombre d'unité
Services rendus par des médecins	Taux de rémunération différenciée
Services rendus par des médecins	Taux de rémunération majoration
Services rendus par des médecins	Taux rémunération mixte acte
Services rendus par des médecins	Numéro banalisé (INESSS) d'un dispensateur
Services rendus par des médecins	Numéro banalisé (INESSS) d'un dispensateur référant
Services rendus par des médecins	Indicateur de service rendu ds un GMF
Services rendus par des médecins	Code catégorie d'établissement
Services rendus par des médecins	Numéro établissement
Services rendus par des médecins	Service/département dans l'établissement
Services rendus par des dentistes et des optométristes	Numéro de contrôle interne
Services rendus par des dentistes et des optométristes	Numéro de séquence du service
Services rendus par des dentistes et des optométristes	Numéro banalisé (INESSS) de la personne assurée
Services rendus par des dentistes et des optométristes	Age du bénéficiaire en année à la date du service
Services rendus par des dentistes et des optométristes	Code d'acte
Services rendus par des dentistes et des optométristes	Code de classe du dispensateur
Services rendus par des dentistes et des optométristes	Code de classe du dispensateur référant
Services rendus par des dentistes et des optométristes	Code de clientèle pour DP MOD
Services rendus par des dentistes et des optométristes	Code de considération spéciale acte (1 à 2)
Services rendus par des dentistes et des optométristes	Code de dent
Services rendus par des dentistes et des optométristes	Code de diagnostic primaire
Services rendus par des dentistes et des optométristes	Code de diagnostic secondaire
Services rendus par des dentistes et des optométristes	Code d'entente
Services rendus par des dentistes et des optométristes	Code de modificateur pour rémunération à l'acte
Services rendus par des dentistes et des optométristes	Code d'origine de la transaction
Services rendus par des dentistes et des optométristes	Code de programme de soins dentaires
Services rendus par des dentistes et des optométristes	Code de rôle
Services rendus par des dentistes et des optométristes	Code de sexe
Services rendus par des dentistes et des optométristes	Code statut décision
Services rendus par des dentistes et des optométristes	Code de surface de dent
Services rendus par des dentistes et des optométristes	Date service
Services rendus par des dentistes et des optométristes	Montant du paiement
Services rendus par des dentistes et des optométristes	Nombre d'unité
Services rendus par des dentistes et des optométristes	Numéro banalisé (INESSS) d'un dispensateur
Services rendus par des dentistes et des optométristes	Numéro banalisé (INESSS) d'un dispensateur référant
Services rendus par des dentistes et des optométristes	Code catégorie d'établissement
Services rendus par des dentistes et des optométristes	Numéro établissement
Services rendus par des dentistes et des optométristes	Service/département dans l'établissement

5. Fichier d'inscription auprès des médecins de famille (GMF/GRL)

Catégorie	Variable
Relation dispensateur clientèle	Numéro de séquence de la relation dispensateur clientèle
Relation dispensateur clientèle	Numéro banalisé (INESSS) de la personne assurée
Relation dispensateur clientèle	Code de classe de dispensateur
Relation dispensateur clientèle	Numéro banalisé (INESSS) du dispensateur
Relation dispensateur clientèle	Numéro banalisé (INESSS) individu du dispensateur
Relation dispensateur clientèle	Catégorie de relation
Relation dispensateur clientèle	Date de début de la relation
Relation dispensateur clientèle	Date de fin de la relation
Relation dispensateur clientèle	Code de raison fin de la relation
Relation dispensateur clientèle	Date de fin de l'admissibilité à la périnatalité
Relation dispensateur clientèle	Date de début de l'adm. aux personnes âgées
Lieu de la relation dispensateur clientèle	Numéro de séquence de la relation dispensateur clientèle
Lieu de la relation dispensateur clientèle	Numéro de séquence du lieu
Lieu de la relation dispensateur clientèle	Numéro banalisé (INESSS) de la personne assurée
Lieu de la relation dispensateur clientèle	Code de niveau du lieu
Lieu de la relation dispensateur clientèle	Numéro d'établissement ou code de localité
Lieu de la relation dispensateur clientèle	Date de début du lieu
Lieu de la relation dispensateur clientèle	Date de fin du lieu
Activité d'une relation dispensateur client	Numéro de séquence de la relation dispensateur clientèle
Activité d'une relation dispensateur client	Numéro banalisé (INESSS) de la personne assurée
Activité d'une relation dispensateur client	Numéro de séquence de l'activité
Activité d'une relation dispensateur client	Code de critère de l'activité
Activité d'une relation dispensateur client	Année civile
Activité d'une relation dispensateur client	Date de la première rencontre
Activité d'une relation dispensateur client	Type source activité relation client
Activité d'une relation dispensateur client	ID source activité relation client
Situation de santé de la relation dispensateur clientèle	Numéro de séquence de la relation dispensateur clientèle
Situation de santé de la relation dispensateur clientèle	Numéro de séquence de la situation de santé
Situation de santé de la relation dispensateur clientèle	Numéro banalisé (INESSS) de la personne assurée
Situation de santé de la relation dispensateur clientèle	Numéro de séquence de la déclaration de la caractéristique santé
Situation de santé de la relation dispensateur clientèle	Date de début de période
Situation de santé de la relation dispensateur clientèle	Date de fin d'inscription
Situation de santé de la relation dispensateur clientèle	Code de caractéristique santé
Situation de santé de la relation dispensateur clientèle	Code d'application (GRL : clientèle générale)
Situation de santé de la relation dispensateur clientèle	Code de profil de caractéristique santé
Situation de santé de la relation dispensateur clientèle	Date de la déclaration de caractéristique de santé
Valeur d'attribut relation dispensateur clientèle	Numéro de séquence de la relation dispensateur clientèle
Valeur d'attribut relation dispensateur clientèle	Numéro banalisé (INESSS) de la personne assurée
Valeur d'attribut relation dispensateur clientèle	Numéro de séquence de la valeur de l'attribut
Valeur d'attribut relation dispensateur clientèle	Nom de l'attribut de la relation
Valeur d'attribut relation dispensateur clientèle	Valeur alphabétique de l'attribut
Valeur d'attribut relation dispensateur clientèle	Valeur numérique de l'attribut
Valeur d'attribut relation dispensateur clientèle	Valeur format date de l'attribut
Valeur d'attribut relation dispensateur clientèle	Date de début de l'attribut
Valeur d'attribut relation dispensateur clientèle	Date de fin de l'attribut
Dispensateurs membres d'un GMF	Numéro du GMF
Dispensateurs membres d'un GMF	Code de classe de dispensateur
Dispensateurs membres d'un GMF	Numéro banalisé (INESSS) du dispensateur
Dispensateurs membres d'un GMF	Date de début de participation à un GMF
Dispensateurs membres d'un GMF	Date de fin de participation à un GMF
Dispensateurs membres d'un GMF	Code de raison de cessation de participation à un GMF
Dispensateurs ayant un rôle dans un GMF	Numéro du GMF
Dispensateurs ayant un rôle dans un GMF	Code de classe de dispensateur
Dispensateurs ayant un rôle dans un GMF	Numéro banalisé (INESSS) du dispensateur
Dispensateurs ayant un rôle dans un GMF	Code de rôle du dispensateur
Dispensateurs ayant un rôle dans un GMF	Date de début du rôle
Dispensateurs ayant un rôle dans un GMF	Date de fin du rôle
Informations sur les groupes de médecine familiale	Numéro du GMF
Informations sur les groupes de médecine familiale	Nom du GMF
Informations sur les groupes de médecine familiale	Première ligne d'adresse
Informations sur les groupes de médecine familiale	Deuxième ligne d'adresse
Informations sur les groupes de médecine familiale	Nom de la municipalité
Informations sur les groupes de médecine familiale	Code postal
Informations sur les groupes de médecine familiale	Date de début d'opération
Informations sur les groupes de médecine familiale	Date de fin d'opération

Points de service où sont rendus les services d'un GMF	Numéro du GMF
Points de service où sont rendus les services d'un GMF	Numéro de l'établissement
Points de service où sont rendus les services d'un GMF	Date de début de point de service
Points de service où sont rendus les services d'un GMF	Date de fin de point de service
Maximum applicables à un GMF	Numéro du GMF
Maximum applicables à un GMF	Numéro du type de maximum
Maximum applicables à un GMF	Valeur du maximum
Maximum applicables à un GMF	Date de début d'application du maximum
Maximum applicables à un GMF	Date de fin d'application du maximum
Déclaration dispensateur versus sa clientèle	Numéro séq. déclaration dispensateur clientèle
Déclaration dispensateur versus sa clientèle	Type déclaration dispensateur clientèle
Déclaration dispensateur versus sa clientèle	Date début déclaration dispensateur clientèle
Déclaration dispensateur versus sa clientèle	Date fin déclaration dispensateur clientèle
Déclaration dispensateur versus sa clientèle	Type demandeur déclaration dispensateur clientèle
Déclaration dispensateur versus sa clientèle	Code de classe du dispensateur
Déclaration dispensateur versus sa clientèle	Numéro banalisé (INESSS) du dispensateur
Déclaration dispensateur versus sa clientèle	Catégorie relation dispensateur clientèle
Déclaration dispensateur versus sa clientèle	Catégorie relation client dispensateur profil santé
Déclaration dispensateur versus sa clientèle	Code profil santé relation dispensateur clientèle
Déclaration dispensateur versus sa clientèle	Numéro d'établissement usuel
Déclaration dispensateur versus sa clientèle	Numéro banalisé (INESSS) de la personne assurée
Situation déclaration dispensateur versus sa clientèle	Num. séq. déclaration dispensateur clientèle
Situation déclaration dispensateur versus sa clientèle	Num. séq. situation déclaration
Situation déclaration dispensateur versus sa clientèle	Code situation dispensateur clientèle
Consultation Relation dispensateur client	Num. séquentiel de consultation
Consultation Relation dispensateur client	Numéro banalisé (INESSS) de la personne assurée
Consultation Relation dispensateur client	Code de classe du dispensateur
Consultation Relation dispensateur client	Numéro banalisé (INESSS) du dispensateur
Consultation Relation dispensateur client	Date de consultation
Consultation Relation dispensateur client	Numéro d'établissement
Consultation Relation dispensateur client	Code de localité

6. Fichiers des normes et des codes pour les données de la Régie

Chapitre	Catégorie
Normes « Médicament »	Médicament, Produit-Médicament, Conditionnement-produit-médicament
Normes « Médicament »	Classes AHFS — Médicament
Normes « Médicament »	Classes ATC — Médicament
Normes « Médicament »	Dénomination commune médicament
Normes « Médicament »	Programmes de médicaments
Normes « Médicament »	Paramètres d'applications — Plan de programmes MED
Normes « Médicament »	Paramètres d'applications d'un code de services de MED
Normes « Médicament »	Paramètres d'application d'un type de services de MED
Normes « Médicament »	Code d'intervention et d'exception pour MED
Normes « Médicament »	Organisation — fabricants, grossistes, etc.
Normes « Médicament »	Médicaments avec leurs groupes médicaments
Normes « Médicament »	Formes de médicament
Normes « Médicament »	Teneur médicament
Normes « Médicament »	Marques de commerce
Normes « Médicament »	Liste de valeurs pour des validations particulières sur les médicaments
Normes « Médecine »	Classes de dispensateurs
Normes « Médecine »	Codes modificateurs
Normes « Médecine »	Codes de dents
Normes « Médecine »	Codes de rôles
Normes « Médecine »	Diagnostic médical
Normes « Médecine »	Jours fériés pour rémunération à l'acte
Normes « Médecine »	Remplacement d'un acte par un autre
Normes « Médecine »	Répertoire des codes d'actes
Normes et demandes d'autorisation « Patients et médicaments d'exception »	Dénomination commune des « Patients et Médicaments d'exception - PME»
Normes et demandes d'autorisation « Patients et médicaments d'exception »	Dernière période d'application indication reconnue — PME
Normes et demandes d'autorisation « Patients et médicaments d'exception »	Indication reconnue — PME
Normes et demandes d'autorisation « Patients et médicaments d'exception »	Motif d'acceptation ou de refus — PME
Normes et demandes d'autorisation « Patients et médicaments d'exception »	Type de produit spécial- PME
Normes et demandes d'autorisation « Patients et médicaments d'exception »	Demande d'autorisation de « Patients et Médicaments d'exception »
Établissement	Établissement
Établissement	Noms d'un établissement
Établissement	Secteurs d'activités des établissements
Établissement	Liens de dépendance d'un établissement vis-à-vis d'autres établissements
Établissement	Type d'établissement du MSSS
Lieux géographiques	Caractéristiques des municipalités
Lieux géographiques	Information sur la localité selon la RAMQ
Lieux géographiques	Mouvements de localité
Lieux géographiques	Historiques de l'information relative à un territoire
Lieux géographiques	Découpage géographique
Temps	Périodes associées à une date
Temps	Périodes de temps
Éléments d'information « utilitaires »	Descriptions des codes de EI
Éléments d'information « utilitaires »	Information sur les structures de données de EI
Éléments d'information « utilitaires »	Regroupement d'âge en groupe d'âge
Éléments d'information « utilitaires »	Regroupement d'âge avec le code et la description des différents groupes
Éléments d'information « utilitaires »	Regroupement d'âge avec le code, l'âge de début et l'âge de fin des différents groupes

7. Maintenance et exploitation des données pour l'étude de la clientèle hospitalière (MED-ÉCHO)

Catégorie	Variable
General	Période financière
General	Numéro d'admission
General	Code de l'installation
General	Type de soins
General	Type d'admission
Identification	Numéro banalisé (INESSS) de l'utilisateur
Identification	Nouveau-né
Identification	Mois et année de naissance
Identification	Sexe
Identification	Code postal à 3 positions de l'utilisateur
Identification	Code géographique (municipalité) de l'utilisateur
Identification	Lieu de naissance
Identification	Responsabilité de paiement
Identification	État civil
Accidents	Date d'accident
Accidents	Code de cause extérieure d'accident
Accidents	Code de lieu d'accident
Accidents	Code de l'installation de provenance
Accidents	Type de provenance
Accidents	Date d'inscription à l'urgence
Admission	Date d'admission
Admission	Heure d'admission
Admission	Diagnostic d'admission
Sortie	Date de sortie
Sortie	Heure de sortie
Sortie	Nombre de jours de congé temporaire
Sortie	Séjour total
Sortie	Code de l'installation de destination
Sortie	Type de destination
Sortie	Diagnostic principal
Service	Code du service
Service	Type de séjour
Service	Statut de résidence du médecin
Service	Spécialité du médecin
Service	Nombre de jours
Service	Diagnostic
Service	Caractéristique du diagnostic
Autres diagnostics	Référence service
Autres diagnostics	Diagnostic
Autres diagnostics	Caractéristique du diagnostic
Consultation médicale	Référence service
Consultation médicale	Domaine de consultation
Consultation médicale	Spécialité du médecin
Consultation médicale	Nombre total de consultations
Traitement	Référence service
Traitement	Date de l'intervention
Traitement	Lieu de l'intervention
Traitement	Code de l'intervention
Traitement	Attribut de situation
Traitement	Attribut de lieu
Traitement	Attribut d'étendue
Traitement	Nombre d'interventions
Traitement	Statut de résidence du médecin (traitement)
Traitement	Spécialité du médecin (traitement)
Traitement	Statut de résidence du médecin (anesthésie)
Traitement	Spécialité du médecin (anesthésie)
Traitement	Technique d'anesthésie
Soins intensifs	Code de l'unité
Soins intensifs	Nombre de jours
Tumeur	Code de tumeur
Tumeur	Topographie de la tumeur
Tumeur	Morphologie de la tumeur
Tumeur	Mode de diagnostic
Décès	Cause immédiate du décès

Décès	Type de décès
Décès	Autopsie
Mortinaissance	Nombre de mortinaissances
Mortinaissance	Nombre de mortinaissances autopsiées
Naissance	Masse à la naissance
Naissance	Durée de la gestation

8. Système d'information sur la clientèle et les services des CSSS (I-CLSC)

Catégorie	Variable
Demande de services	Numéro de la demande de services
Demande de services	Date de réception de la demande de services
Demande de services	Référé par - de la demande de services
Demande de services	Objet de la demande de services
Demande de services	Centre d'activité de la demande de services
Demande de services	Décision de la demande de services
Demande de services	Date de la décision de la demande de services
Demande de services	Priorisation de la demande
Demande de services	Type de demande
Usager	Numéro banalisé (INESSS) de l'usager
Usager	Date d'ouverture du dossier
Usager	Type d'usager
Usager-individu	Mois et année de naissance
Usager-individu	Sexe
Usager-individu	Raison de l'absence du numéro d'assurance-maladie
Usager-individu	Code postal à 3 positions de l'usager
Usager-individu	Code de municipalité de la résidence habituelle
Usager-individu	Code de territoire du CSSS de la résidence habituelle
Usager-individu	Indice de défavorisation globale
Usager-individu	Indice de défavorisation matérielle
Usager-individu	Indice de défavorisation sociale
Usager-groupe	Catégorie d'usager-groupe
Usager-groupe	Population cible du groupe
Usager-communautaire	Catégorie d'usager-communautaire
Usager-communautaire	Population cible communautaire
Usager-communautaire	Activité principale communautaire
Intervention	Numéro de l'intervention
Intervention	Centre d'activités de l'intervention
Intervention	Date de l'intervention
Intervention	Type d'intervention
Intervention	Raison de l'intervention
Intervention	Acte de l'intervention
Intervention	Suivi de l'intervention
Intervention	Profil de l'intervention
Intervention	Mode d'intervention
Intervention	Lieu de l'intervention
Intervention	Durée de l'intervention
Intervention	Langue d'intervention
Intervention	Nombre de participants/groupe de l'intervention
Intervention	Catégorie de l'intervenant de l'intervention
Intervention	Statut de l'intervenant de l'intervention
Intervention	Nombre d'intervenants associés à l'intervention
Intervention	Niveau de scolarité de l'intervention
Intervention	Profil ISO-SMAF
Activité ponctuelle	Numéro de l'activité ponctuelle
Activité ponctuelle	Centre d'activités de l'activité ponctuelle
Activité ponctuelle	Date de l'activité ponctuelle
Activité ponctuelle	Type d'activité ponctuelle
Activité ponctuelle	Raison de l'activité ponctuelle
Activité ponctuelle	Acte de l'activité ponctuelle
Activité ponctuelle	Suivi de l'activité ponctuelle
Activité ponctuelle	Profil de l'activité ponctuelle
Activité ponctuelle	Mode de l'activité ponctuelle
Activité ponctuelle	Lieu de l'activité ponctuelle
Activité ponctuelle	Langue de l'activité ponctuelle
Activité ponctuelle	Nombre de participants/groupe de l'activité ponctuelle
Activité ponctuelle	Catégorie de l'intervenant de l'activité ponctuelle
Activité ponctuelle	Statut de l'intervenant de l'activité ponctuelle
Activité ponctuelle	Nombre d'intervenants associés à l'activité ponctuelle
Activité ponctuelle	Niveau de scolarité de l'activité ponctuelle
Périnatalité - Services spécifiques	Date de début du service spécifique
Périnatalité - Services spécifiques	Date de fin du service spécifique
Périnatalité - Services spécifiques	Service spécifique
Périnatalité - Services spécifiques	Raison de la cessation du service spécifique
Périnatalité - Services spécifiques	Âge gestationnel (semaines/jours)

Périnatalité - Services spécifiques	Situation de vie
Périnatalité - Services spécifiques	Situation financière
Périnatalité - Services spécifiques	Scolarité de la mère
Périnatalité - Services spécifiques	Autochtone
Périnatalité - Services spécifiques	Immigrant (5 ans et moins)
Périnatalité - Services spécifiques	Gravida (prénatal)
Périnatalité - Services spécifiques	Para (prénatal)
Périnatalité - Services spécifiques	Aborta (prénatal)
Périnatalité - Services spécifiques	Date effective de l'accouchement
Périnatalité - Services spécifiques	Durée de gestation (semaines/jours)
Périnatalité - Services spécifiques	Gravida (postnatal)
Périnatalité - Services spécifiques	Para (postnatal)
Périnatalité - Services spécifiques	Aborta (postnatal)
Périnatalité - Services spécifiques	Naissance
Périnatalité - Services spécifiques	Poids du bébé à la naissance
Périnatalité - Alimentation de l'enfant	Date de la collecte de l'information sur l'alimentation de l'enfant
Périnatalité - Alimentation de l'enfant	Catégorie d'alimentation
Périnatalité - Alimentation de l'enfant	Complications et particularités
Périnatalité - Transfert	Type de transferts
Périnatalité - Transfert	Date du transfert
Périnatalité - Transfert	Urgent
Périnatalité - Transfert	Raison de transfert prénatal
Périnatalité - Transfert	Raison de transfert pernatal
Périnatalité - Transfert	Raison de transfert postnatal de la mère
Périnatalité - Transfert	Raison de transfert du bébé
Périnatalité - Transfert	Lieu d'origine du transfert
Périnatalité - Examen	Type d'examen
Périnatalité - Examen	Date de l'examen
Périnatalité - Examen	Prescripteur
Périnatalité - Pernatal	Mode d'entrée en travail
Périnatalité - Pernatal	Dilatation RAM
Périnatalité - Pernatal	Station
Périnatalité - Pernatal	Début de latence
Périnatalité - Pernatal	Début du travail actif
Périnatalité - Pernatal	Dilatation complète
Périnatalité - Pernatal	Début de poussée
Périnatalité - Pernatal	Date et heure naissance
Périnatalité - Pernatal	Délivrance placentaire
Périnatalité - Pernatal	Lieu de l'accouchement
Périnatalité - Pernatal	Sous la responsabilité
Périnatalité - Pernatal	Type d'accouchement
Périnatalité - Pernatal	Position de la mère
Périnatalité - Pernatal	Position foetal
Périnatalité - Pernatal	Antibiotique streptocoque B
Périnatalité - Pernatal	Déchirure
Périnatalité - Pernatal	Perte sanguine
Transmission	Code de région sociosanitaire
Transmission	Code de CLSC
Transmission	Date réelle de la transmission
Transmission	Numéro de transmission
Transmission	Date de fin de période
Épisode de services	Date de début de l'épisode de service
Épisode de services	Date de fin de l'épisode de service
Épisode de services	Date de début de l'assignation à un centre d'activités
Épisode de services	Date de fin de l'assignation à un centre d'activités
Épisode de services	Cessation de l'épisode de service
Épisode de services	Centre d'activités de l'assignation
Épisode de services	Date de début d'indisponibilité
Épisode de services	Date de fin d'indisponibilité
Épisode de services	Date de service requis ultérieurement

9. Banque de données communes des urgences (BDCU)

Catégorie	Variable
Usager	Numéro banalisé (INESSS) de l'usager
Usager	Sexe de l'usager
Usager	Mois et année de naissance
Usager	Raison d'absence du NAM
Usager	Code postal à 3 positions de l'usager
Usager	Code de municipalité
Épisode de soins	Numéro de l'épisode de soins
Épisode de soins	Date de début de l'épisode
Épisode de soins	Mode d'arrivée de l'usager
Épisode de soins	Numéro de formulaire de transport ambulancier
Épisode de soins	Numéro de l'installation ou de l'établissement de provenance
Épisode de soins	Médecin de famille
Épisode de soins	Date de fin du premier triage
Épisode de soins	Médecin référent
Épisode de soins	Raison de visite
Épisode de soins	Catégorie majeure de diagnostic
Épisode de soins	Priorité du triage
Épisode de soins	Autonomie après le triage
Épisode de soins	Date de prise en charge
Épisode de soins	Diagnostic principal
Épisode de soins	Type d'orientation de l'usager à son départ
Épisode de soins	Indicateur retour à domicile avec suivi médical
Épisode de soins	Indicateur retour à domicile avec soins ou services à domicile
Épisode de soins	Indicateur admission aux soins intensifs
Épisode de soins	Indicateur admission en salle d'isolation (infectieux)
Épisode de soins	Date de la demande d'admission
Épisode de soins	Service clinique
Épisode de soins	Raison du transfert
Épisode de soins	Priorité du transfert
Épisode de soins	Type de référence
Épisode de soins	Date du départ de l'usager
Épisode de soins	Numéro de l'installation ou de l'établissement de destination
Consultation	Séquence des consultations
Consultation	Date de la demande de consultation
Consultation	Code de spécialité de consultation
Consultation	Indicateur décrivant l'état de chacune des consultations
Consultation	Date de la réalisation de la consultation
Décès	Date du décès
Décès	Indicateur coroner
Décès	Indicateur autopsie
Civière	Séquence des occupations de civière
Civière	Date de début de l'occupation de civière
Civière	Date de fin de l'occupation de civière
Civière	Catégorie de civière
Transmission	Date réelle de la transmission des renseignements
Transmission	Numéro de permis de l'installation de provenance des renseignements
Transmission	Numéro séquentiel attribué à la transmission de renseignements

10. Registre québécois sur le cancer (RQC)

Catégorie	Variable
Données sur la personne	Numéro banalisé (INESSS) de l'utilisateur
Données sur la personne	Mois et année de naissance
Données sur la personne	Sexe
Données sur la personne	Lieu de naissance
Données sur la personne	Date du dernier contact
Données sur la personne	Date du décès
Données sur la personne	Cause initiale du décès
Données sur la personne	Causes secondaires du décès 1 à 10
Données sur la personne	Numéro de matricule du décès
Données sur la personne	Indicateur d'autopsie
Données sur la personne	Lieu de décès
Données sur la personne	Établissement/installation de décès
Données sur la personne	Date de fin d'admissibilité à l'assurance maladie
Données sur la personne	Statut vital
Données sur la personne	Source d'information sur le décès
Données sur la personne	Numéro de dossier médical
Données sur la personne	Code postal à 3 positions de l'utilisateur
Données sur la personne	Municipalité
Données sur la personne	Code de municipalité
Données sur la tumeur	Date du diagnostic du cancer
Données sur la tumeur	Méthode utilisée pour établir la date du diagnostic
Données sur la tumeur	Lieu du diagnostic
Données sur la tumeur	Diagnostic à terminologie ambiguë
Données sur la tumeur	Date du diagnostic définitif
Données sur la tumeur	Méthode de confirmation du diagnostic
Données sur la tumeur	Topographie (siège primaire) de la tumeur
Données sur la tumeur	Latéralité
Données sur la tumeur	Histologie (morphologie)
Données sur la tumeur	Code de comportement
Données sur la tumeur	Grade ou différenciation
Données sur la tumeur	Système de gradation
Données sur la tumeur	Valeur de gradation
Données sur la tumeur	Invasion lymphovasculaire
Données sur la tumeur	Tumeurs multiples signalées comme tumeur primaire unique
Données sur la tumeur	Date du diagnostic des tumeurs primaires multiples signalées comme unique
Données sur la tumeur	Nombre de tumeurs signalées comme tumeur primaire unique
Données sur la tumeur	Type de déclaration du diagnostic
Données sur la tumeur	Type d'enregistrement de la tumeur
Données sur la tumeur	Classe de cas
Données sur la tumeur	Numéro de référence de la tumeur
Données sur la tumeur	Numéro d'établissement transmetteur
Données sur la tumeur	Valeur du T clinique du TN
Données sur la tumeur	Valeur du N clinique du TN
Données sur la tumeur	Valeur du M clinique du TN
Données sur la tumeur	Stade clinique TN
Données sur la tumeur	Description du préfixe ou du suffixe du stade clinique
Données sur la tumeur	Valeur du T pathologique du TNM
Données sur la tumeur	Valeur du N pathologique du TNM
Données sur la tumeur	Valeur du M pathologique du TNM
Données sur la tumeur	Stade pathologique TNM
Données sur la tumeur	Description du préfixe ou du suffixe du stade pathologique
Données sur la tumeur	Numéro d'édition de la classification du TNM de l'AJCC
Données sur la tumeur	Taille de la tumeur selon la SC
Données sur la tumeur	Extension de la tumeur selon la SC
Données sur la tumeur	Méthode d'évaluation de la taille ou de l'extension de la tumeur selon la SC
Données sur la tumeur	Ganglions lymphatiques régionaux atteints selon la SC
Données sur la tumeur	Méthode d'évaluation des ganglions lymphatiques régionaux selon la SC
Données sur la tumeur	Nombre de ganglions régionaux positifs selon la SC
Données sur la tumeur	Nombre de ganglions régionaux examinés
Données sur la tumeur	Métastases au diagnostic selon la SC
Données sur la tumeur	Métastases au diagnostic - os selon la SC
Données sur la tumeur	Métastases au diagnostic - cerveau selon la SC
Données sur la tumeur	Métastases au diagnostic - foie selon la SC
Données sur la tumeur	Métastases au diagnostic - poumon selon la SC
Données sur la tumeur	Méthode d'évaluation des métastases selon la SC

Données sur la tumeur	à T75 Facteur 1 à facteur 25 propres au siège selon la SC
Données sur la tumeur	Valeur du T dérivé selon AJCC-6
Données sur la tumeur	Descripteur du T dérivé selon AJCC-6
Données sur la tumeur	Valeur du N dérivé selon AJCC-6
Données sur la tumeur	Descripteur du N dérivé selon AJCC-6
Données sur la tumeur	Valeur du M dérivé selon AJCC-6
Données sur la tumeur	Descripteur du M dérivé selon AJCC-6
Données sur la tumeur	Valeur du TNM dérivé selon AJCC-6
Données sur la tumeur	Valeur du T dérivé selon AJCC-7
Données sur la tumeur	Descripteur du T dérivé selon AJCC-7
Données sur la tumeur	Valeur du N dérivé selon AJCC-7
Données sur la tumeur	Descripteur du N dérivé selon AJCC-7
Données sur la tumeur	Valeur du M dérivé selon AJCC-7
Données sur la tumeur	Descripteur du M dérivé selon AJCC-7
Données sur la tumeur	Valeur du TNM dérivé selon AJCC-7
Données sur la tumeur	Dérivé du stade sommaire (Summary Stage) 1977
Données sur la tumeur	Dérivé du stade sommaire (Summary Stage) 2000
Données sur la tumeur	Version de la SC dérivée
Données sur la tumeur	Version de la SC en entrée initiale
Données sur la tumeur	Version de la SC en entrée courante
Données sur la tumeur	CLSC, RLS et RSS de résidence permanente de la personne
Données sur la tumeur	Code de région du diagnostic
Données sur la tumeur	Numéro de référence de la tumeur
Données sur la tumeur	Topographie (siège primaire) version CIM-O-3
Données sur la tumeur	Système original de classification de la topographie
Données sur la tumeur	Histologie (morphologie) version CIM-O-3
Données sur la tumeur	Système original de classification de l'histologie (morphologie)
Données sur la tumeur	Code de comportement version CIM-O-3
Données sur la tumeur	Valeur du T dérivé selon AJCC-6
Données sur la tumeur	Descripteur du T dérivé selon AJCC-6
Données sur la tumeur	Valeur du N dérivé selon AJCC-6
Données sur la tumeur	Descripteur du N dérivé selon AJCC-6
Données sur la tumeur	Valeur du M dérivé selon AJCC-6
Données sur la tumeur	Descripteur du M dérivé selon AJCC-6
Données sur la tumeur	Valeur du TNM dérivé selon AJCC-6
Données sur la tumeur	Valeur du T dérivé selon AJCC-7
Données sur la tumeur	Descripteur du T dérivé selon AJCC-7
Données sur la tumeur	Valeur du N dérivé selon AJCC-7
Données sur la tumeur	Descripteur du N dérivé selon AJCC-7
Données sur la tumeur	Valeur du M dérivé selon AJCC-7
Données sur la tumeur	Descripteur du M dérivé selon AJCC-7
Données sur la tumeur	Valeur du TNM dérivé selon AJCC-7
Données sur la tumeur	Dérivé du stade sommaire (Summary Stage) 1977
Données sur la tumeur	Dérivé du stade sommaire (Summary Stage) 2000
Données sur la tumeur	Version de la SC dérivée au central
Données sur la tumeur	Version de la SC initiale au central
Données sur la tumeur	Version de la SC courante au central
Données sur les hospitalisations	Secteur de soins
Données sur les hospitalisations	Date d'admission
Données sur les hospitalisations	Date de sortie
Données sur les hospitalisations	Établissement/installation de l'hospitalisation
Données sur les hospitalisations	Code de la région de l'installation de l'hospitalisation
Données sur les traitements	Date de début de la première ligne de traitement
Données sur les traitements	Raison de l'absence de la date de début de la première ligne de traitement
Données sur les traitements	Statut du traitement
Données sur les traitements	Date de la première procédure chirurgicale
Données sur les traitements	Raison de l'absence de la date de la première procédure chirurgicale
Données sur les traitements	Date de la résection chirurgicale la plus définitive sur le siège primaire
Données sur les traitements	Raison de l'absence de la date de la résection chirurgicale la plus définitive sur le siège primaire
Données sur les traitements	Procédure chirurgicale sur le siège primaire
Données sur les traitements	Établissement/installation où la procédure chirurgicale sur le siège primaire a été réalisée
Données sur les traitements	Méthode Chirurgie du siège primaire
Données sur les traitements	Marge chirurgicale du siège primaire
Données sur les traitements	Chirurgie des ganglions régionaux
Données sur les traitements	Établissement/installation - Chirurgie des ganglions régionaux
Données sur les traitements	Procédure chirurgicale/autre siège
Données sur les traitements	Établissement/installation - Procédure chirurgicale/autre siège

Données sur les traitements	Date de sortie de l'hôpital lors de la chirurgie sur le siège primaire
Données sur les traitements	Raison de l'absence de la date de sortie de l'hôpital lors de la chirurgie sur le siège primaire
Données sur les traitements	Réadmission au même hôpital dans les 30 jours suivant la sortie lors de la chirurgie sur le siège primaire
Données sur les traitements	Raison de l'absence de chirurgie sur le siège primaire
Données sur les traitements	Date du début de la radiothérapie
Données sur les traitements	Raison de l'absence de la date du début de la radiothérapie
Données sur les traitements	Établissement/installation - Traitement de radiothérapie
Données sur les traitements	Volume du traitement de radiothérapie
Données sur les traitements	Modalité de traitement régional de radiothérapie
Données sur les traitements	Dose régionale de radiothérapie : cGy
Données sur les traitements	Modalité du traitement de surimpression " Boost " de radiothérapie
Données sur les traitements	Dose de surimpression " Boost " de radiothérapie
Données sur les traitements	Nombre de fractions (séances) de traitement administrées
Données sur les traitements	Date de fin de traitement de radiothérapie
Données sur les traitements	Raison de l'absence de la date de fin de traitement de radiothérapie
Données sur les traitements	Raison de l'absence de traitement de radiothérapie
Données sur les traitements	Date de début de traitement systémique
Données sur les traitements	Raison de l'absence de la date de début de traitement systémique
Données sur les traitements	Date de début de chimiothérapie
Données sur les traitements	Raison de l'absence de la date de début de chimiothérapie
Données sur les traitements	Chimiothérapie
Données sur les traitements	Établissement/installation - Chimiothérapie
Données sur les traitements	Date de début de l'hormonothérapie
Données sur les traitements	Raison de l'absence de la date de début de l'hormonothérapie
Données sur les traitements	Hormonothérapie
Données sur les traitements	Établissement/installation - Hormonothérapie
Données sur les traitements	Date de début de l'immunothérapie
Données sur les traitements	Raison de l'absence de la date de début de l'immunothérapie
Données sur les traitements	Immunothérapie
Données sur les traitements	Établissement/installation - Immunothérapie
Données sur les traitements	Transplantation hématologique et procédure endocrine
Données sur les traitements	Date de début d'un autre traitement
Données sur les traitements	Raison de l'absence de la date de début d'un autre traitement
Données sur les traitements	Autre traitement
Données sur les traitements	Établissement/installation - Autre traitement
Données sur les traitements	Traitement palliatif
Données sur les traitements	Établissement/installation - Traitement palliatif
Données sur les traitements	Séquence radiothérapie/chirurgie
Données sur les traitements	Séquence traitement systémique/chirurgie

11. Système d'information du registre des traumatismes du Québec (SIRTQ)

Catégorie	Variable
Renseignement sur l'usager et l'évènement	Numéro banalisé (INESSS) de l'usager
Renseignement sur l'usager et l'évènement	Mois et année de naissance
Renseignement sur l'usager et l'évènement	Code installation fournisseur de données
Renseignement sur l'usager et l'évènement	Période
Renseignement sur l'usager et l'évènement	Numéro du traumatisme
Renseignement sur l'usager et l'évènement	Sexe
Renseignement sur l'usager et l'évènement	Raison d'absence du NAM
Renseignement sur l'usager et l'évènement	Date du traumatisme
Renseignement sur l'usager et l'évènement	Heure du traumatisme
Renseignement sur l'usager et l'évènement	Code géographique de la résidence
Renseignement sur l'usager et l'évènement	Code postal à 3 positions de l'usager
Renseignement sur l'usager et l'évènement	Code municipal de la résidence
Renseignement sur l'usager et l'évènement	Indicateur exclusion
Renseignement sur l'usager et l'évènement	Code géographique du lieu du traumatisme
Renseignement sur l'usager et l'évènement	Code municipal du lieu du traumatisme
Renseignement sur l'usager et l'évènement	Code cause externe
Renseignement sur l'usager et l'évènement	Code d'activité
Renseignement sur l'usager et l'évènement	Assurance médicale
Renseignement sur l'usager et l'évènement	Traumatisme durant le travail
Renseignement sur l'usager et l'évènement	Lieu du traumatisme
Renseignement sur l'usager et l'évènement	Cause du traumatisme
Renseignement sur l'usager et l'évènement	Code rôle usager véhicule
Renseignement sur l'usager et l'évènement	Matériel de protection
Renseignement sur l'usager et l'évènement	Date de création
Renseignement sur l'usager et l'évènement	Code identifiant de création
Renseignement sur l'usager et l'évènement	Date de modification
Renseignement sur l'usager et l'évènement	Code identifiant de modification
Renseignement sur l'usager et l'évènement	Statut du dossier
Services préhospitaliers	Mode transport à la première installation
Services préhospitaliers	Date d'arrivée de l'ambulance sur la scène
Services préhospitaliers	Heure d'arrivée de l'ambulance sur la scène
Services préhospitaliers	Date de départ de l'ambulance de la scène
Services préhospitaliers	Heure de départ de l'ambulance de la scène
Services préhospitaliers	IHV
Services préhospitaliers	Désincarcération
Services préhospitaliers	IPT
Services préhospitaliers	Fréquence Respiratoire préhospitalier
Services préhospitaliers	Pouls préhospitalier
Services préhospitaliers	Tension artérielle systolique préhospitalière
Services préhospitaliers	A.V.P.U sur la scène de l'accident
Services préhospitaliers	Oxygène préhospitalier
Services préhospitaliers	Pourcentage de saturation en oxygène au préhospitalier
Services préhospitaliers	Code de la première installation
Services préhospitaliers	Nom de la première installation
Services préhospitaliers	Date d'arrivée à la première installation
Services préhospitaliers	Heure d'arrivée à la première installation
Renseignements de l'urgence	Numéro de séquence de l'urgence
Renseignements de l'urgence	Mode de transport à l'urgence
Renseignements de l'urgence	Type de provenance à l'urgence
Renseignements de l'urgence	Code installation de provenance à l'urgence
Renseignements de l'urgence	Nom de l'installation de provenance à l'urgence
Renseignements de l'urgence	Code de l'installation fréquentée
Renseignements de l'urgence	Nom de l'installation fréquentée
Renseignements de l'urgence	Date d'arrivée à l'urgence
Renseignements de l'urgence	Heure d'arrivée à l'urgence
Renseignements de l'urgence	Statut à l'arrivée à l'urgence
Renseignements de l'urgence	Date de départ de l'urgence
Renseignements de l'urgence	Heure de départ de l'urgence
Renseignements de l'urgence	Type de destination de l'urgence
Renseignements de l'urgence	Code d'installation de destination de l'urgence
Renseignements de l'urgence	Nom d'installation de destination de l'urgence
Renseignements de l'urgence	Autopsie à l'urgence
Renseignements de l'urgence	Cas coroner à l'urgence
Renseignements de l'urgence	Don d'organe à l'urgence
Renseignements de l'urgence	Numéro de séquence des consultations

Renseignements de l'urgence	Domaine de consultation
Renseignements de l'urgence	Date de demande de consultation
Renseignements de l'urgence	Heure de demande de consultation
Renseignements de l'urgence	Date de consultation
Renseignements de l'urgence	Heure de consultation
Renseignements de l'admission et du départ	Mode de transport à l'admission
Renseignements de l'admission et du départ	Type de provenance à l'admission
Renseignements de l'admission et du départ	Code d'installation de provenance à l'admission
Renseignements de l'admission et du départ	Nom d'installation de provenance à l'admission
Renseignements de l'admission et du départ	Indicateur régionalisation
Renseignements de l'admission et du départ	Date de l'admission
Renseignements de l'admission et du départ	Heure de l'admission
Renseignements de l'admission et du départ	Admission directe au bloc opératoire
Renseignements de l'admission et du départ	Date de départ de l'installation
Renseignements de l'admission et du départ	Heure de départ de l'installation
Renseignements de l'admission et du départ	Date de demande de transfert
Renseignements de l'admission et du départ	Type de destination au départ
Renseignements de l'admission et du départ	Code d'installation de destination au départ
Renseignements de l'admission et du départ	Nom d'installation de destination au départ
Renseignements de l'admission et du départ	Autopsie
Renseignements de l'admission et du départ	Cas coroner
Renseignements de l'admission et du départ	Don d'organe
Renseignements de l'admission et du départ	Numéro de séquence du service d'admission
Renseignements de l'admission et du départ	Code du service d'admission
Renseignements de l'admission et du départ	Date du service d'admission
Renseignements de l'admission et du départ	Heure du service d'admission
Renseignements de l'admission et du départ	Numéro de séquence de l'unité de soins
Renseignements de l'admission et du départ	Unité de soins
Renseignements de l'admission et du départ	Précisions
Renseignements de l'admission et du départ	Date d'arrivée à l'unité de soins
Renseignements de l'admission et du départ	Heure d'arrivée à l'unité de soins
Renseignements de l'admission et du départ	Date de sortie de l'unité de soins
Renseignements de l'admission et du départ	Heure de sortie de l'unité de soins
Signes vitaux	Date de prise des signes vitaux
Signes vitaux	Heure de prise des signes vitaux
Signes vitaux	Ouverture des yeux
Signes vitaux	Réponse verbale
Signes vitaux	Réponse motrice
Signes vitaux	GCS
Signes vitaux	Respiration
Signes vitaux	Type de respiration
Signes vitaux	Tension artérielle systolique
Signes vitaux	Tension artérielle diastolique
Signes vitaux	Oxygène
Signes vitaux	Pourcentage de saturation en oxygène
Signes vitaux	Pouls
Signes vitaux	Température
Signes vitaux	Pression intracrânienne
Signes vitaux	RTS
Examens et Traitements	Intoxication alcool suspectée
Examens et Traitements	Taux intoxication alcool
Examens et Traitements	Intoxication drogue/médicaments
Examens et Traitements	Modification artificielle de l'état de conscience
Examens et Traitements	Type de modification de l'état de conscience
Examens et Traitements	Évaluation radiologique
Examens et Traitements	Date du FAST écho
Examens et Traitements	Heure du FAST écho
Examens et Traitements	Date d'installation du drain thoracique
Examens et Traitements	Heure d'installation du drain thoracique
Examens et Traitements	Date d'installation de l'intraveineuse
Examens et Traitements	Heure d'installation de l'intraveineuse
Examens et Traitements	Date de l'intubation
Examens et Traitements	Heure de l'intubation
Examens et Traitements	Date gazométrie
Examens et Traitements	Heure gazométrie
Examens et Traitements	Date dosage des lactates
Examens et Traitements	Heure dosage des lactates
Examens et Traitements	Numéro de séquence de l'imagerie médicale

Examens et Traitements	Type d'imagerie médicale
Examens et Traitements	Région du corps de l'imagerie médicale
Examens et Traitements	Date de demande de l'imagerie médicale
Examens et Traitements	Heure de demande de l'imagerie médicale
Examens et Traitements	Date de réalisation de l'imagerie médicale
Examens et Traitements	Heure de réalisation de l'imagerie médicale
Examens et Traitements	Numéro de séquence des traitements
Examens et Traitements	Code du traitement
Examens et Traitements	Description du code du traitement
Examens et Traitements	Nombre de traitements
Examens et Traitements	Code d'attribut de situation
Examens et Traitements	Code d'attribut de lieu
Examens et Traitements	Code d'attribut d'étendue
Examens et Traitements	Date du traitement
Examens et Traitements	Heure du traitement
Examens et Traitements	Lieu du traitement
Examens et Traitements	Date de sortie du bloc opératoire
Examens et Traitements	Heure de sortie du bloc opératoire
Examens et Traitements	Numéro de séquence de ventilation mécanique
Examens et Traitements	Date de début de ventilation mécanique
Examens et Traitements	Heure de début de ventilation mécanique
Examens et Traitements	Date d'arrêt de ventilation mécanique
Examens et Traitements	Heure d'arrêt de ventilation mécanique
Examens et Traitements	Traitements paramédicaux
Examens et Traitements	Date de prise en charge
Examens et Traitements	Heure de prise en charge
Diagnostics	Numéro de séquence du code AIS
Diagnostics	Code AIS
Diagnostics	Vérification
Diagnostics	Région du corps de la blessure
Diagnostics	Structure anatomique
Diagnostics	Structure anatomique spécifique
Diagnostics	Structure anatomique spécifique supplémentaire
Diagnostics	Code DX-1
Diagnostics	Code DX-2
Diagnostics	Code DX-3
Diagnostics	Code DX-4
Diagnostics	Code DX-5
Diagnostics	ISS
Diagnostics	PS_ISS
Diagnostics	NISS
Diagnostics	Lésion pénétrante
Diagnostics	TCC
Diagnostics	Blessure Médullaire
Diagnostics	Numéro de séquence des complications
Diagnostics	Code complication
Diagnostics	Description du code de complication
Diagnostics	Numéro de séquence de comorbidité
Diagnostics	Comorbidité
Renseignements sur les victimes de brûlures graves	Circonstances
Renseignements sur les victimes de brûlures graves	Type de brûlure
Renseignements sur les victimes de brûlures graves	Race
Renseignements sur les victimes de brûlures graves	Occupation
Renseignements sur les victimes de brûlures graves	Poids à l'admission
Renseignements sur les victimes de brûlures graves	Poids au départ
Renseignements sur les victimes de brûlures graves	Inhalation
Renseignements sur les victimes de brûlures graves	Taux de carboxyhémoglobine
Renseignements sur les victimes de brûlures graves	Culture cellulaire
Renseignements sur les victimes de brûlures graves	Grefe
Renseignements sur les victimes de brûlures graves	Utilisation des ressources
Renseignements sur les victimes de brûlures graves	Description de la brûlure
Renseignements sur les victimes de brûlures graves	Brûlure antérieure
Renseignements sur les victimes de brûlures graves	SARM
Renseignements sur les victimes de brûlures graves	ERV
Renseignements sur les victimes de brûlures graves	Vasopresseurs
Renseignements sur les victimes de brûlures graves	Emplacement photos

12. Banque de données sur les services en centres jeunesse (PIJ)

Cette banque ne contient **pas d'identification du patient**. L'accès se fera à partir des cubes de données mis en place par la Régie. Les cubes contiennent des informations sur deux domaines du système PIJ (LPJ et LSJPA). La liste des tables accessibles dans ces cubes est présentée ci-dessous.

Tables pour le domaine: Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ)

Abuseur	Vue service Évaluation sociale tutelle
Divulgence policière	Vue service Orientation LPJ
Évaluation complémentaire	Vue lien service et regroupement de mesures LPJ
Service article ventilé	Vue service Révision LPJ
Vue adresse LPJ	Vue service Révision spéciale
Vue demande LPJ	Vue service Réception et traitement d'un signalement
Vue Info consultation	Vue service Réception et traitement d'un transfert
Vue lien demandes LPJ	Vue service Tutelle LPJ
Vue mesure LPJ	Vue activité LPJ
Vue regroupement de mesures LPJ	Vue lien usager et demande LPJ
Vue service Application de mesures LPJ	Vue usager LPJ
Vue service Évaluation LPJ	

Tables pour le domaine: Loi sur le système de justice pénale pour adolescents (LSJPA)

Absence	Vue service Article 35
Organisme consulté lors de l'évaluation-orientation	Vue service Autorisation détention avant comparution
Délit	Vue service Évaluation-orientation
Lien Délit et Regroupement de mesures	Vue service Examen
Lien Délit et Service	Vue service Rapport d'expert
Dénonciation	Vue service Réévaluation
Lien Organisme consulté et Victime	Vue lien service et regroupement de mesures LSJPA
Lien Mesure et Dénonciation	Vue service RPD
Lien Peine et Service Examen	Vue service Suivi sanctions extrajudiciaires
Lien Mesure et Partenaire	Vue service Suivi avant prononcé de peine
Partenariat	Vue service Suivi des peines
Victime	Vue service Transfert d'un suivi sanctions extrajudiciaires
Vue adresse LSJPA	Vue activité LSJPA
Vue demande LSJPA	Vue lien usager et demande LSJPA
Vue mesure LSJPA	Vue usager LSJPA
Vue regroupement de mesures LSJPA	

13. Performance hospitalière APR-DRG (J57)

Catégorie	Variable
Usager	Numéro banalisé (INESSS) de l'usager
Usager	Mois et année de naissance
Usager	CODE D'ÂGE OU ÂGE DE L'USAGER
Usager	MASSE À LA NAISSANCE
Usager	SEXE
Usager	Code postal à 3 positions de l'usager
Usager	CODE GÉOGRAPHIQUE DE L'USAGER
Usager	RSS - CLSC USAGER - MSSS
Hospitalisation	CODE DE L'INSTALLATION
Hospitalisation	TYPE DE SOINS
Hospitalisation	DATE D'ADMISSION
Hospitalisation	DATE DE SORTIE
Hospitalisation	TRIMESTRE
Hospitalisation	RSS - CLSC INSTALLATION - MSSS
Hospitalisation	CLASSE-GROUPE ÉTABLISSEMENT
Hospitalisation	GROUPE INSTALLATION
Hospitalisation	CAPACITÉ EN LITS COURTE DURÉE
Hospitalisation	TYPE D'ADMISSION
Hospitalisation	TYPE DE PROVENANCE
Hospitalisation	CODE DE L'INSTALLATION DE. PROVENANCE
Hospitalisation	RESPONSABILITÉ DE PAIEMENT
Hospitalisation	DIAGNOSTIC PRINCIPAL
Hospitalisation	CODE DU SERVICE - SERVICE 1
Hospitalisation	TYPE DE SÉJOUR - SERVICE 1
Hospitalisation	SPÉCIALITÉ DU MÉDECIN - SERVICE 1
Hospitalisation	NOMBRE DE JOURS - SERVICE 1
Hospitalisation	CODE DU SERVICE - SERVICE 2
Hospitalisation	TYPE DE SÉJOUR - SERVICE 2
Hospitalisation	SPÉCIALITÉ DU MÉDECIN - SERVICE 2
Hospitalisation	NOMBRE DE JOURS - SERVICE 2
Hospitalisation	CODE DU SERVICE - SERVICE 3
Hospitalisation	TYPE DE SÉJOUR - SERVICE 3
Hospitalisation	SPÉCIALITÉ DU MÉDECIN - SERVICE 3
Hospitalisation	NOMBRE DE JOURS - SERVICE 3
Hospitalisation	CODE DU SERVICE - SERVICE 4
Hospitalisation	TYPE DE SÉJOUR - SERVICE 4
Hospitalisation	SPÉCIALITÉ DU MÉDECIN - SERVICE 4
Hospitalisation	NOMBRE DE JOURS - SERVICE 4
Hospitalisation	SÉJOUR TOTAL DU DRG
Hospitalisation	TYPE DE DESTINATION
Hospitalisation	CODE DE L'INSTALLATION DE DESTINATION
Hospitalisation	DATE D'INSCRIPTION À L'URGENCE
Hospitalisation	SÉJOUR MAXIMUM
Hospitalisation	APR-DRG
Hospitalisation	CMD
Hospitalisation	INDICATEUR MÉDECINE OU CHIRURGIE
Hospitalisation	DATE DU TRAITEMENT (DRG)
Hospitalisation	SPÉCIALITÉ DU CHIRURGIEN (DRG)
Hospitalisation	TRAITEMENT OPÉRATOIRE (DRG)
Hospitalisation	INDICATEUR DE NORMALISATION DE LA GRAVITÉ CLINIQUE
Hospitalisation	CODE D'EXCLUSION
Hospitalisation	CODE DE L'UNITÉ - SOINS INTENSIFS 1
Hospitalisation	NOMBRE DE JOURS - SOINS INTENSIFS 1
Hospitalisation	CODE DE L'UNITÉ - SOINS INTENSIFS 2
Hospitalisation	NOMBRE DE JOURS - SOINS INTENSIFS 2
Hospitalisation	CODE DE L'UNITÉ - SOINS INTENSIFS 3
Hospitalisation	NOMBRE DE JOURS - SOINS INTENSIFS 3
Hospitalisation	INDICATEUR DE GRAVITÉ CLINIQUE
Hospitalisation	SÉQUENCE - GRAVITÉ DES DIAGNOSTICS
Hospitalisation	PMS - RISQUE DE MORTALITÉ
Hospitalisation	INDICATEUR DE CORRECTION POUR NEUROSTIMULATEUR
Hospitalisation	INDICATEUR DE CORRECTION POUR TRAUMATOLOGIE TERTIAIRE
Hospitalisation	INDICATEUR DE CORRECTION POUR DON D'ORGANES
Hospitalisation	NIRRU
Hospitalisation	NIVEAU D'ACCÈS

Hospitalisation	CODE DE L'ÉTABLISSEMENT
Hospitalisation	TECHNIQUE D'ANESTHÉSIE (TRAITEMENT DRG)
Hospitalisation	SPÉCIALITÉ DE L'ANESTHÉSISTE (TRAITEMENT DRG)
Hospitalisation	BUFFERS (TRAITEMENT DRG)
Hospitalisation	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE D'ACCIDENT
Hospitalisation	CODE DE LIEU D'ACCIDENT
Hospitalisation	NOMBRE TOTAL DE CONSULTATIONS
Hospitalisation	INDICATEUR DE CAS SUBSTITUABLE EN CHIRURGIE D'UN JOUR
Hospitalisation	SÉJOUR MINIMUM
Hospitalisation	APR-DRG DE CHIRURGIE D'UN JOUR
Hospitalisation	NIRRU DE BASE DE LA CHIRURGIE D'UN JOUR
Hospitalisation	INDICATEUR DE CORRECTION POUR COEUR MÉCANIQUE
Hospitalisation	INDICATEUR DE CORRECTION POUR INTERVENTIONS MULTIPLES

14. Évènements démographiques : Fichier des décès RED/D (K29)

Catégorie	Variable
Usager	Numéro banalisé (INESSS) de l'usager
Usager	Mois et année de naissance
Usager	Lieu de naissance du décédé
Usager	Sexe du décédé
Usager	Âge du conjoint
Usager	État civil du décédé
Usager	Langue d'usage du décédé
Usager	Code postal à 3 positions de l'usager
Usager	Code municipal de résidence du décédé
Usager	Territoire de CLSC de résidence du décédé
Usager	RLS selon CLSC du lieu de résidence
Usager	Région sociosanitaire de résidence du décédé
Usager	Indice de défavorisation
Décès	Date du décès
Décès	Code postal à 3 positions du lieu du décès
Décès	Code municipal du lieu du décès
Décès	Région sociosanitaire du lieu du décès
Décès	Autopsie
Décès	Catégorie initiale du décès
Décès	Cause initiale du décès
Décès	Cause regroupée NCHS initiale du décès
Décès	Cause secondaire - 1 à 20 du décès
Décès	Code base
Décès	Code de l'établissement
Décès	Code d'état
Décès	Code groupe
Décès	Code de lieu de mort violente
Décès	Numéro banalisé (INESSS) du médecin
Décès	Date de prise en charge
Décès	Date de réception
Décès	Identificateur de décès néonatal MSSS
Décès	Décès par suite de grossesse
Décès	Disposition du corps
Décès	Poids du nouveau-né
Décès	Qualité du déclarant
Décès	Transfert au coroner
Décès	Code imp. Mald. Decl. Oblig.

15. Évènements démographiques : Fichier des mortinaissances RED/M (K29)

Catégorie	Variable
Usager	Numéro banalisé (INESSS) du père
Usager	Age du père
Usager	Lieu de naissance du père
Usager	Langue maternelle du père
Usager	Numéro banalisé (INESSS) de la mère
Usager	Age de la mère
Usager	Lieu de naissance de la mère
Usager	Langue maternelle de la mère
Usager	État matrimonial de la mère
Usager	Situation maritale
Usager	Langue d'usage de la mère
Usager	Scolarité de la mère
Usager	Code municipal de résidence de la mère
Usager	Code postal à 3 positions de la mère
Usager	RLS de résidence de la mère
Usager	RSS de résidence de la mère
Usager	Nombre de naissances vivantes
Usager	Nombre de mort-nés
Usager	Total accouchements
Usager	Date de la dernière naissance
Mortinaissance	Date de la mortinaissance
Mortinaissance	Pays ou province du lieu de l'événement
Mortinaissance	Code de l'établissement
Mortinaissance	Sexe du mort-né
Mortinaissance	Type d'accouchement
Mortinaissance	Ordre d'accouchement
Mortinaissance	Poids du mort-né
Mortinaissance	Durée de grossesse
Mortinaissance	Cause médicale de la mortinaissance
Mortinaissance	Code autopsie
Mortinaissance	Code disposition du corps
Mortinaissance	Professionnel déclarant
Mortinaissance	Numéro banalisé (INESSS) du médecin
Mortinaissance	Date de la prise en charge

16. Évènements démographiques : Fichier des naissances vivantes RED/NV (K29)

Catégorie	Variable
Enfant	Numéro banalisé (INESSS) de l'enfant
Enfant	Sexe de l'enfant
Enfant	Type de naissance
Enfant	Ordre de naissance
Enfant	Code de l'établissement
Enfant	Indicateur de lieu selon etab. MSSS
Enfant	Indicateur hors-Québec MSSS
Enfant	Code municipal du lieu de naissance
Enfant	Code postal à 3 positions de lieu de naissance
Enfant	RSS lieu de naissance de l'enfant
Enfant	Identificateur enfants prématurés MSSS
Enfant	Identificateur enfants à faible poids MSSS
Enfant	Poids de naissance
Enfant	Percentile poids
Mère	Numéro banalisé (INESSS) de la mère
Mère	Durée de grossesse
Mère	Age de la mère
Mère	État matrimonial de la mère
Mère	Situation maritale
Mère	Langue maternelle de la mère
Mère	Langue maison
Mère	Scolarité de la mère
Mère	Lieu de naissance de la mère
Mère	Code municipal de résidence de la mère
Mère	Code postal à 3 positions de la mère
Mère	RSS de résidence de la mère
Mère	CLSC mère
Mère	Nombre de naissances vivantes
Mère	Nombre de mort-nés
Mère	Total accouchements
Mère	Date de la dernière naissance
Mère	Qualité accoucheur
Mère	Calcul MSSS (nombre naissances vivantes + 1)
Mère	Identificateur de morti antérieures MSSS
Mère	Indice de défavorisation
Père	Numéro banalisé (INESSS) du père
Père	Age du père
Père	Lieu de naissance du père
Père	Langue maternelle du père

ANNEXE 7

POLITIQUE RELATIVE À LA SÉCURITÉ ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS



Politique de protection des renseignements personnels

Le secrétariat général est responsable de la conception, de la rédaction, de la mise en place, de la révision et de l'appropriation de cette politique par le personnel et les équipes.	CODE : SG – 07–2013–09
	Approuvée le : 20 juin 2013
	Entrée en vigueur le : 3 septembre 2013
	Révisée le :
	Modifiée le :
DESTINATAIRES : <ol style="list-style-type: none">1. Les gestionnaires de l'INESSS.2. Toute personne mandatée par l'INESSS pour la réalisation de travaux, notamment, les membres du personnel, régulier ou à contrat, les experts, les membres des comités permanents.3. Secrétariat de chaque bureau administratif pour intégrer au répertoire des politiques.	

1. OBJET DE LA POLITIQUE

- 1.1 La Loi constitutive de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (ci-après l'« Institut ») prévoit à l'article 12 que « (...) Dans le cadre de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, l'Institut prend des mesures de sécurité propres à assurer la protection des renseignements personnels qu'il recueille. Il doit notamment adopter une politique relative à la sécurité et à la protection de ces renseignements. Cette politique doit être approuvée par le ministre, avec ou sans modification (...) ».
- 1.2 La présente politique vise à préciser l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et de toute autre loi touchant la protection des renseignements personnels dans le cadre des activités de l'Institut.

2. OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

- 2.1 La politique vise à déterminer les principes encadrant la protection des renseignements personnels. Elle énonce les mécanismes devant être instaurés afin de s'assurer de la protection des renseignements personnels, et ce, tout au long de leur cycle de vie (collecte, utilisation, consultation, communication, conservation, destruction); de même que les rôles et responsabilités de chacun.

3. CHAMP D'APPLICATION

- 3.1 La présente politique doit être appliquée à tout employé de l'Institut, tout expert ayant un mandat avec l'Institut, toute personne rémunérée dans le cadre d'un contrat avec l'Institut, quelle que soit la source de financement utilisée pour assurer cette rémunération, ainsi qu'à tout étudiant et stagiaire. Cette politique vise toutes les personnes ayant accès, sur place ou à distance, à des renseignements personnels détenus par l'Institut dans l'exercice de ses fonctions et pour lesquels il a la responsabilité d'assurer la protection.
- 3.2 Les renseignements personnels visés sont ceux détenus par l'Institut dans l'exercice de ses fonctions, que sa conservation soit assurée par lui-même ou par un tiers.

4. DÉFINITIONS

- 4.1 Les définitions suivantes s'appliquent à la présente politique, à moins que le contexte d'un article ne l'indique autrement:
 - 4.1.1 **Renseignement personnel** : renseignement qui concerne une personne physique et qui permet de l'identifier.

- 4.1.2 **Cycle de vie des renseignements personnels** : l'ensemble des étapes que franchit un renseignement et qui vont, le cas échéant, de sa collecte, son utilisation, sa consultation, sa communication, sa conservation et sa destruction, et ce, peu importe son support.
- 4.1.3 **Utilisateur** : toutes personnes ayant accès, sur place ou à distance, à des renseignements personnels détenus par l'Institut dans l'exercice de ses fonctions.
- 4.1.4 **Document** : Un document est constitué d'information portée par un support. L'information y est délimitée et structurée de façon tangible ou logique selon le support qui la porte, et elle est intelligible sous forme de mots, de sons ou d'images. L'information peut être rendue au moyen de tout mode d'écriture, y compris d'un système de symboles transcritibles sous l'une de ces formes ou en un autre système de symboles. Pour l'application de la présente politique, est assimilée au document toute banque de données dont les éléments structurants permettent la création de documents par la délimitation et la structuration de l'information qui y est inscrite.

5. CADRE JURIDIQUE

- 5.1 La présente politique s'appuie sur les textes légaux et administratifs suivants :
- 5.1.1 Loi sur l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (chapitre I-13.03).
- 5.1.2 Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1).
- 5.1.3 Loi sur les archives (c. A-21.1).
- 5.1.4 Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information c. C-1.1).
- 5.1.5 Institut national de santé publique du Québec, Directive sur l'accès aux renseignements personnels par le personnel de l'Institut, 22 octobre 2002.
- 5.1.6 Institut national de santé publique du Québec, Directive sur la destruction des documents renfermant des renseignements personnels, 14 mai 2001.

6. AUTRES RÉFÉRENCES

- 6.1 La présente politique est également inspirée des textes suivants :
- 6.1.1 Guide en matière de protection des renseignements personnels dans le développement des systèmes d'information, à l'intention des ministères et organismes publics, version 1.0, Commission d'accès à l'information, 2002.
- 6.1.2 Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale, Loi sur l'administration publique, c. A-6.01, a.66, 11 avril 2006.

6.1.3 Politique concernant la sécurité de l'information, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, version 1.1, 31 mars 2009.

6.1.4 Directive concernant le traitement et la destruction de tout renseignement, registre, donnée, logiciel, système d'exploitation ou autre bien protégé par un droit d'auteur, emmagasiné sur un équipement micro-informatique ou un support informatique amovible (C.T. 193953).

6.1.5 Directive sur la destruction des documents renfermant des renseignements personnels, Institut national de santé publique du Québec, 14 mai 2001.

6.1.6 Directive sur l'accès aux renseignements personnels de l'Institut, Institut national de santé publique du Québec, 22 octobre 2002.

7. PRINCIPES DIRECTEURS

- 7.1 En conformité avec la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et à la protection des renseignements personnels, l'Institut prend les mesures de sécurité propres à assurer la protection des renseignements personnels qui sont raisonnables compte tenu, notamment, de leur sensibilité, de la finalité de leur utilisation, de leur quantité, de leur répartition et de leur support.
- 7.2 Un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels est mis sur place afin de soutenir le président-directeur général dans l'exercice de ses fonctions et obligations. Ce comité est composé du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, du responsable de la sécurité de l'information (directeur responsable des ressources informationnelles), du responsable de la gestion documentaire (bibliothécaire en chef), du conseiller juridique, du conseiller à l'éthique et de toute autre personne dont l'expertise est requise.
- 7.3 En conformité avec la loi, un renseignement personnel est accessible, sans le consentement de la personne concernée, à toute personne qui a la qualité pour le recevoir au sein d'un organisme public lorsque ce renseignement est nécessaire à l'exercice de ses fonctions. En outre, cette personne doit appartenir à l'une des catégories de personnes visées dans la déclaration de fichier de renseignements personnels tenus par l'organisme.
- 7.4 L'Institut établit, maintient à jour et rend accessible sur son site internet, un inventaire de ses fichiers de renseignements personnels. Cet inventaire contient, pour chaque fichier, les informations suivantes :
 - les catégories de renseignements qu'il contient, les fins pour lesquelles les renseignements sont conservés et le mode de gestion de ces fichiers;
 - la provenance des renseignements versés au fichier;
 - les catégories de personnes concernées par les renseignements versés au fichier;
 - les catégories de personnes qui ont accès au fichier dans l'exercice de leurs fonctions;

- les mesures de sécurité prises pour assurer la protection des renseignements personnels.

7.5 La déclaration de fichier de renseignements personnels est prévue à l'article 76 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et se présente sous la forme d'un formulaire que doit remplir et tenir à jour chaque organisme pour chacun de ses fichiers de renseignements personnels.

7.6 Conformément à la loi, l'Institut inscrit dans un registre toute communication, toute collecte et toute utilisation à d'autres fins que celles pour lesquelles des renseignements personnels ont été recueillis.

8. RESPONSABILITÉ

8.1 Le président-directeur général est le premier responsable de la protection des renseignements personnels. Il peut toutefois déléguer cette tâche à un membre de son personnel de direction.

8.2 La coordination, la mise en œuvre et la mise à jour de cette politique sont assurées par le responsable de la protection des renseignements personnels et le responsable de la sécurité de l'information, le cas échéant.

8.3 Les gestionnaires sont responsables de l'application de cette politique au sein de leur unité administrative.

8.4 Tout utilisateur a l'obligation de protéger les renseignements qui sont mis à sa disposition en les utilisant avec discernement et aux seules fins prévues. La responsabilité de chacun en matière de protection des renseignements personnels est à la fois individuelle et collective.

8.5 Tout utilisateur a l'obligation de signaler à son gestionnaire, ou au représentant de l'Institut déterminé par contrat, sans tarder, tout acte susceptible de représenter une atteinte réelle ou présumée à la sécurité des renseignements personnels, tel que le vol, l'intrusion, les dommages, la fraude, l'accès non autorisé, l'indiscrétion et l'utilisation abusive ou ne correspondant pas aux fins prévues.

8.6 Le directeur responsable des ressources humaines s'assure d'intégrer à chaque dossier du personnel une description de tâches démontrant clairement la nécessité pour une personne d'avoir accès aux renseignements personnels dont elle a besoin dans le cadre de ses fonctions.

8.7 Le directeur responsable des ressources informationnelles assure également la mise à jour du registre des droits d'accès.

8.8 L'Institut doit obtenir de chacun de ses membres et de toute personne qui y travaille ou avec qui il a conclu un contrat de service, un engagement de confidentialité à l'égard des renseignements qu'il détient.

9. COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

- 9.1 L'Institut peut, conformément à l'article 12 de sa loi constitutive, requérir d'un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, les renseignements personnels nécessaires à la réalisation des études ou évaluations faites en application des articles 5 à 7 de sa loi pour, notamment, établir des trajectoires de soins et de services, étudier l'évolution de certaines maladies et problèmes de santé ou de services sociaux et en déterminer l'ampleur, connaître le niveau d'utilisation des services, des technologies, des modes d'intervention et des médicaments ou évaluer les impacts sur les différentes ressources impliquées du système de santé et de services sociaux. Sauf pour la réalisation de ces fins ou dans les cas prévus aux paragraphes 1 à 4 du deuxième alinéa de l'article 59 ou à l'article 59.1 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, les renseignements ainsi recueillis ne peuvent faire l'objet d'une communication subséquente.
- 9.2 Les données requises par la direction des ressources humaines sont également traitées conformément à la loi, de même qu'à cette politique.

10. UTILISATION

- 10.1 Les renseignements personnels détenus par l'INESSS ne peuvent être utilisés qu'aux seules fins pour lesquelles ils lui ont été confiés.

11. CONSULTATION

- 11.1 Un utilisateur ne peut avoir accès à des renseignements personnels que dans l'exercice de ses fonctions et lorsque celles-ci le requièrent. Ainsi, l'Institut met en place une gestion des droits d'accès afin d'assurer que seules les personnes possédant la qualité pour prendre connaissance de renseignements personnels ont effectivement accès à ces renseignements personnels.
- 11.2 Pour les renseignements personnels sur support papier, le contrôle s'effectue en sécurisant les lieux de conservation (espaces de travail et classeurs), en limitant la circulation et la manutention aux personnes autorisées et en appliquant les dispositions relatives à la destruction de documents renfermant des renseignements personnels.
- 11.3 Pour les renseignements personnels sur support informatique, le contrôle s'effectue à l'aide d'un registre des droits d'accès. On y consigne les droits des différents utilisateurs et on y assure la gestion des identifiants et des mots de passe.
- 11.4 Seuls les gestionnaires ont l'autorité nécessaire de donner des accès aux utilisateurs à des renseignements personnels, conformément à la présente politique.
- 11.5 Le registre des droits d'accès doit être mis à jour. Ainsi, un droit d'accès doit être suspendu ou révoqué lorsque, notamment, l'utilisateur :
- quitte définitivement l'Institut ou est congédié ;
 - termine son contrat ou son assignation ;

- change de fonctions à l'intérieur de l'Institut et que ses nouvelles tâches n'exigent pas l'accès aux renseignements personnels, ou lorsque les renseignements personnels nécessaires à l'exercice de ses fonctions n'exigent pas l'accès aux mêmes renseignements personnels que ses fonctions initiales ;
- s'absente pour une période déterminée ou indéterminée ;
- divulgue ou accède à des renseignements personnels pour des raisons autres que l'exercice de ses fonctions.

12. COMMUNICATION

12.1 Les renseignements personnels ne peuvent faire l'objet d'une communication sans le consentement de la personne concernée, excepté les seuls cas prévus par la loi.

13. CONSERVATION

13.1 L'Institut ne doit détenir que les renseignements personnels nécessaires à l'exercice de ses activités.

13.2 L'Institut prend les moyens afin d'assurer l'intégrité de manière à ce qu'elle ne soit pas détruite ou altérée de quelque façon que ce soit sans l'autorisation, et que le support de cette information lui procure la stabilité et la pérennité voulues.

13.3 L'Institut met en place plusieurs mesures de sécurité visant à protéger les renseignements personnels qu'il détient, notamment :

- l'ajout à notre code de déontologie de règles concernant l'obligation de préserver la confidentialité des renseignements personnels contenus dans les dossiers.
- L'obligation, pour nos mandataires et partenaires qui ont accès à des renseignements personnels, de signer des ententes de confidentialité ;
- La mise en place de système de sécurité afin de limiter l'accès aux renseignements personnels aux seules personnes autorisées ;
- La mise en place de mesures de protection appropriées relativement à nos systèmes informatiques et aux renseignements qu'ils contiennent ;
- La signature, par tous les employés de l'Institut, eu égard à leur lien d'emploi, d'un engagement de confidentialité.

14. DESTRUCTION

14.1 Lorsque l'objet pour lequel un renseignement personnel a été recueilli est accompli, tout membre du personnel doit, conformément aux règles de disposition établies dans le calendrier de conservation de l'Institut, procéder au versement ou à la destruction du document sur lequel est consigné ce renseignement.

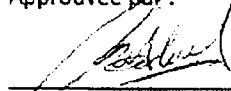
14.2 La destruction des renseignements personnels consignés sur support papier doit obligatoirement être effectuée par déchiquetage sur place ou entreposée dans un endroit fermé à clé avant de les confier à une entreprise spécialisée qui effectuera le déchiquetage.

14.3 La destruction des renseignements personnels consignée sur support informatique doit être effectuée par effacement des renseignements conformément à la directive du 19 octobre 1999 émise par le Conseil du trésor (C.T. 193953) et qui s'intitule : « Directive concernant le traitement et la destruction de tout renseignement, registre, données, logiciel, système d'exploitation ou autre bien protégé par un droit d'auteur, emmagasiné sur un équipement micro-informatique ou un support informatique amovible ».

15. APPROBATION ET DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

15.1 La présente politique entre en vigueur à la date de sa signature par le président-directeur général de l'Institut et suivant l'approbation par le ministre de la Santé et des Services sociaux.

Approuvée par :



Réjean Hébert
Ministre de la Santé et des Services sociaux

Date : 3/09/2013



Juan Roberto Iglesias
Président-directeur général
Institut national d'excellence en santé et en services sociaux

Date : 2013-07-10